

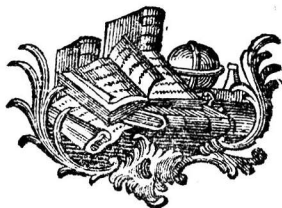
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. JUIN 1794.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Stc. Catherine.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. Juin 1794.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Vie de la reine de France, Marie Leckinska, princesse de Pologne, dédiée à mesdames de France ses filles, écrite sur les Mémoires de la cour. Par M. l'abbé Proyart.

Tu honorificentia populi nostri. Judith. 15.

A Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié. 1794. in-12 de 397 pag. avec le portrait de la princesse. Prix 3 liv.

IL seroit difficile d'obtenir dans la biographie des succès plus décidés & plus constans que M. l'abbé Proyart *; & j'ose croire que la réputation bien méritée que lui ont fait les ouvrages de ce genre, s'accroîtra encore par celui-ci. Soit que le sujet par lui-même lui ait

* 1 Octob.
1793, p.
108.

présenté ou directement ou par occasion plus de grands tableaux à tracer ; soit que les événemens aient produit dans son style un accroissement de vigueur, en encourageant, par une vérification terrible, des principes qu'on ne peut plus regarder comme moralités de spéculation ; soit enfin que la liberté dont par contre-coup les gens de bien ont aussi reçu quelque portion (a),

(a) Je ne crois pas contrarier les intentions en transcrivant ce passage d'une Lettre qu'il m'a écrite. Tous ceux qui se sont élevés avec quelque courage contre les erreurs & les projets qui menaçoient le trône & l'autel, ont de semblables anecdotes à raconter. „ Vous le sentez vivement, & je l'ai souvent senti comme vous, les rois sont bien à plaindre depuis que le philosophisme siege dans leurs conseils. L'ouvrage que j'ai l'honneur de vous adresser, étoit composé il y a huit ans. Il a successivement occupé plusieurs de nos ministres, qui tous ont attaché la plus grande importance à sa proscription ; j'ai reçu de leur part plusieurs Lettres, par lesquelles le roi lui-même me défendoit de le faire paroître en France ni chez l'étranger, & même de me dessaisir de mon manuscrit. Dans le principe, & lors-même qu'on ne vouloit pas me nommer un censeur royal, suivant la loi, j'avois obtenu par mes protections qu'un conseiller d'état non suspect à la cour se fit l'examineur bien-vole de mon ouvrage : c'étoit l'abbé de Radonvillers. Il me parut honnête-homme mais un peu foible. „ Cela „ est vrai, me disoit-il, mais osez-vous bien le dire ? „ J'en ai été témoin, mais cela contraste étrangement avec ce que nous voyons „. Après m'être résigné à plusieurs sacrifices qu'il m'avoit conseillés, je crus que l'ouvrage pourroit paroître : il fut remis entre les mains du roi, & aussi-tôt nouvelles défenses

ait donné un nouvel effort à son éloquence & à son zèle ; on sentira , je pense , que cette *Vie de la reine de France* , aïeule de l'infortuné Louis XVI , est écrite avec un intérêt tout particulier , & nourrit l'esprit du lecteur d'une manière également agréable & substantielle. „ L'observateur attentif & éclairé , em-
 „ brassant d'un coup d'œil rétrograde la carrière qu'a fourni cette admirable princesse ,
 „ demeure convaincu que dans un siècle dépravé , les seuls exemples de la femme forte
 „ ont su maintenir la pureté de la foi dans
 „ la maison de S. Louis , environner le trône
 „ de vertus sublimes , retarder pour un tems
 „ la décadence des mœurs , & sur-tout refréner l'audace de l'incrédulité , qui s'agitoit
 „ dès-lors pour renverser les trônes en aveuglant les rois. „

On trouvera un vaste & riche fonds de réflexions dans ce que dit l'auteur de l'état de la France , relativement aux dispositions qui dès-lors préparoient sa ruine , & cette longue suite de catastrophes sanglantes dont nous sommes les témoins. Quand on rapproche le rôle que les parlemens jouèrent dans ces affreuses & sacrilèges intrigues , avec le sort que cet horrible abus du glaive de la justice préparoit au royaume ; avec leur anéantissement total opéré par la même secte & en vertu des mêmes principes dont ils se firent les protecteurs ; &

de le faire imprimer. Je puis dire néanmoins , qu'à quelque chose malheur est bon ; j'ai rétabli mon manuscrit ; j'y ai même inséré quelques réflexions analogues aux circonstances &c.

enfin avec le terrible & dégoûtant spectacle
 de la guillotine abattant les têtes de pres-
 que tous ces magistrats déjà nuis & avilis ; on
 ne peut que trembler à la vue des jugemens
 de Dieu , & les adorer dans le silence & l'ad-
 miration. „ Les corps politiques les mieux conf-
 33 titués portent , comme les corps naturels ,
 33 un caractère essentiel d'instabilité , & s'a-
 33 vancent comme eux , à pas plus ou moins
 33 lents , vers leur dissolution. Il est quelque-
 33 fois des tems de crise , où tout un peuple ,
 33 travaillé d'inquiétude , & comme fatigué de
 33 sa prospérité , ne paroît plus s'occuper qu'à
 33 la détruire par l'abus. Il est des tems d'es-
 33 ferveur & de guerres intestines , où l'or-
 33 gueil des passions a pris la place des prin-
 33 cipes oubliés & des devoirs méconnus ; des
 33 tems encore où les administrateurs de l'em-
 33 pire , moins jaloux de se rendre utiles à
 33 leur poste , que d'y paroître nécessaires , cons-
 33pirent eux-mêmes contre l'autorité qui les
 33 emploie , en la mettant aux prises avec une
 33 foule d'abus redoutables , qu'ils ont appelés
 33 & carellés , au lieu de les réprimer. La reine
 33 eut la douleur de voir ces tems de confu-
 33 sion , d'orage & de malveillance. Elle vit
 33 de funestes débats entre deux puissances ,
 33 qui n'ont de droits incontestables aux res-
 33 pects des peuples , qu'autant qu'elles savent ,
 33 sans se rien refuser de ce qu'elles se doi-
 33 vent réciproquement , se renfermer dans les
 33 bornes respectives de leur mutuelle indé-
 33 pendance. Elle vit les ministres de la puis-
 33 sance séculière s'ériger en législateurs dans

„ le domaine usurpé d'une puissance étran-
 „ gere, puissance qui, de sa nature, ne peut
 „ non plus devenir la rivale de la première
 „ que consentir à être son esclave. Elle vit
 „ les organes de la justice statuer en ponti-
 „ fes, sur ce qui concerne les sacremens; pro-
 „ noncer sur les dispositions de ceux qui pré-
 „ tendoient avoir droit d'y participer, ou mis-
 „ sion pour les conférer; en ordonner l'admi-
 „ nistration, la procurer même par la vio-
 „ lence & le ministère de la force armée. Elle
 „ vit les plus grands évêques du royaume, &
 „ les plus fideles ministres de la Religion per-
 „ sécutés, exilés, incarcérés, pour refus de
 „ reconnoître la compétence de César dans
 „ l'exercice d'un pouvoir tout divin, & que
 „ le Sauveur du monde n'accorda qu'à Pierre.
 „ — Du sein de ces abus & de ces profa-
 „ nations naquit le monstre de l'incrédulité.
 „ La reine fut témoin de ses premiers excès.
 „ Elle vit la marche rapide & les développe-
 „ mens audacieux du système des impies. Elle
 „ vit leur morale licentieuse, proposée à tous
 „ les âges, corrompre toutes les conditions,
 „ &, sous les yeux du magistrat complice, se
 „ propager sans obstacles par les manœuvres
 „ concertées de la presse & du burin. Elle
 „ vit enfin le double libertinage de l'esprit &
 „ du cœur, porté à des excès jusqu'alors
 „ inouis, se répandre de la capitale dans les
 „ provinces, & y traîner à sa suite tous les
 „ désordres avant-coureurs de la dissolution
 „ des empires. Pénétrée de douleur, à la vue
 „ de ces scandales, la reine ne se contentoit

„ pas d'y opposer la fainteté de ses exemples;
 „ elle les dénonçoit à l'autorité, elle ne se
 „ laissoit point d'en solliciter la réforme; &
 „ c'étoit toujours avec un zele digne de la
 „ cause qui l'intéressoit, qu'elle la recomman-
 „ doit aux ministres préposés au soutien ex-
 „ térieur de la Religion & à la garde des
 „ mœurs. Mais déjà, sans doute, le jugement
 „ de Dieu commençoit à s'exercer sur la Fran-
 „ ce, & ce zele tout de feu ne tomboit
 „ plus que sur des ames de glace. „

Ce récit reçoit un nouveau développement
 & un accroissement de preuves, par ce que l'au-
 teur rapporte du caractère de Louis XV, de son
 attachement à la Religion, & de l'assassinat qui
 en fut la suite. Le tableau qu'on trace ici de ce
 prince, ne lui est pas défavorable. Cependant
 ses foiblesses n'y sont pas dissimulées, mais
 on les montre toujours en opposition & con-
 traste avec d'excellentes dispositions qui ne
 furent jamais entièrement effacées. On fait que
 durant son regne, malgré toutes les intrigues
 des philosophes, leur chef n'osa paroître en
 France, & qu'après la mort du roi il parut
 glorieux & triomphant au milieu de la capi-
 tale. „ Ceux qui ne réussissoient que trop à ren-
 „ dre Louis XV étranger à des devoirs sacrés,
 „ ne parvinrent jamais à lui en inspirer le
 „ mépris. Toujours juste contre lui-même, au
 „ milieu de ses égaremens, il conserva l'a-
 „ mour de la vérité & la foi la plus integre.
 „ Il aimoit sincèrement la Religion; il res-
 „ pectoit la fainteté de ses sacremens; il ren-
 „ doit hommage à la pureté de sa morale

„ &, dans toutes les occasions, il avoit le
 „ courage d'honorer publiquement la vertu
 „ dans ceux qui la pratiquoient. *Plein de vé-*
 „ *nération pour les ministres de la Reli-*
 „ *gion*, dit un auteur, *il vouloit qu'ils fus-*
 „ *sent respectés. Par cette raison, malgré*
 „ *toutes les fadeurs que lui prodiguoit Vol-*
 „ *taire, il n'a jamais pu le supporter. Il*
 „ applaudissoit à la sainte liberté avec laquelle
 „ les ministres de l'Évangile s'élevoient dans
 „ la chaire de vérité, contre les vices du peu-
 „ ple, sans épargner ceux des grands. Il vou-
 „ loit les entendre de nouveau : il récom-
 „ pensoit leur zèle, & l'on fait qu'il fit un
 „ évêque du prédicateur qui lui parla de ses
 „ devoirs avec le plus de force & de dignité.

„ — Louis XV détestoit les productions
 „ de l'impiété, & tous les livres apologistes
 „ de la licence des mœurs, au point qu'il
 „ ne vouloit jamais en lire une seule page.
 „ Il en fit quelquefois punir les auteurs, &
 „ il l'eût fait dans tous les tems, s'il n'en eût
 „ été détourné par des gens qui, dans la crainte
 „ que la réforme ne les atteignît eux-mêmes,
 „ s'appliquoient à lui faire redouter des hom-
 „ mes, assez pervers pour tout écrire, comme
 „ des monstres capables de tout oser. *Helas,*
 „ *sire*, lui disoit un jour un évêque, *la Re-*
 „ *ligion que vous aimez, est bien outra-*
 „ *gée dans votre royaume. — C'est*, répon-
 „ dit le roi, *ce qui m'afflige cruellement ;*
 „ *mais j'ai déjà été assassiné...*

On trouve après ces paroles une note très-
 remarquable. Écrite en lettres d'or & placée

fans cesse devant les yeux des rois , elle ne pourroit faire sur leurs esprits que les plus desirables effets. La voici. » Le duc de la Vauguion , qui ne fut jamais courtisan à la cour , demandoit un jour à la marquise de Pompadour , pourquoi , sous un roi qui aimoit la Religion & les gens de bien , on voyoit triompher les méchans & les impies ; & pourquoi ceux qui se disoient les amis du prince , sembloient conspirer eux-mêmes contre son autorité , en souffrant qu'elle fût méconnue par des résistances scandaleuses & des écrits séditieux ? *C'est*, répondit cette femme , *qu'il vaut mieux un peu moins d'autorité , & vivre plus long-tems.* Digne réponse de celle qui avoit plus d'intérêt à ce que Louis vécût qu'à ce que le roi regnât ; mais réponse , en même tems , qui renferme un bien dangereux contre-sens. Ni S. Louis qui fut si bien regner & sur les grands & sur le peuple , & qui faisoit percer la langue des blasphémateurs , ni Louis-le-Grand , le fléau de l'impiété , ne furent assassinés. Le bon Louis XV le fut par le fanatisme janséniste , & le bon Louis XVI par le philosophisme. »

L'auteur continue à s'arrêter sur quelques traits caractéristiques de Louis XV. Si la crainte d'un nouvel assassinat l'empêcha de déployer toute son autorité en faveur de la Religion , il ne laissoit pas d'en faire usage , & donnoit de bonnes leçons de fait aux princes qui placent dans les premiers emplois , & cela de préférence , des hommes connus pour

être des ennemis ardens de l'Eglise catholique. „ Il avoit pour principe de punir , au „ moins par les privations , ceux qui affichent „ l'incrédulité. Il ne leur accordoit ni graces „ ni faveurs ; à moins qu'on ne le trompât : „ ce qui arriva quelquefois. Un seigneur , très- „ jaloux du titre de duc , qu'il sollicitoit , & „ qu'il se croyoit à la veille d'obtenir , disoit „ un jour , en présence de Louis XV , qu'il „ croyoit l'Ecriture-Sainte , mais que , pour la „ tradition , sa foi ne s'étendoit pas jusque- „ là. Mieux instruit que le courtisan , le roi „ lui objecta qu'il ne croyoit pas même l'E- „ criture-Sainte , dès qu'il rejettoit des tradi- „ tions consacrées par l'Eglise , au jugement „ de laquelle l'Ecriture-Sainte lui faisoit un „ précepte de se soumettre. Sans s'étonner „ d'une inconséquence , celui-ci persiste à sou- „ tenir ce qu'il a avancé. *Parlez-vous sérieu- „ sement* , lui demande alors le roi ? — „ *Si sérieusement* , reprend le seigneur , *que „ s'il faut croire , par exemple , tel point „ de la tradition , je ne serai jamais bon „ chrétien. — Ni jamais duc* , ajouta „ Louis XV , en le quittant. „

L'auteur n'omet aucun événement qui ait quelque rapport marqué avec le tems actuel ; & cela sans s'écarter aucunement de son sujet. Car la judicieuse princesse dont il trace l'histoire , prit toujours une part très-active dans tout ce qui intéresse véritablement le salut de l'état , sans d'ailleurs se mêler en aucune sorte des affaires de l'administration. „ Tout „ le bien qu'elle provoquoit autour d'elle ,

„ & celui qu'elle voyoit en espérance dans
 „ l'héritier du trône, ne la consolient point
 „ des maux de la Religion, qui prenoient de
 „ jour en jour un caractère plus effrayant. Un
 „ des événemens qui affligèrent le plus sa piété
 „ pendant son séjour en France, ce fut la des-
 „ truction des Jésuites. Elle avoit toujours sin-
 „ gulièrement affectonné ces Religieux. Ils
 „ n'eussent été que malheureux qu'elle se se-
 „ roit efforcée de les secourir; mais elle les
 „ croyoit encore, comme le Dauphin son fils,
 „ utiles à la Religion & nécessaires à l'é-
 „ ducation chrétienne de la jeunesse dans
 „ nos provinces. Aussi épuisa-t-elle tous les
 „ moyens humains pour conjurer l'orage qui
 „ les menaçoit. Plus active à les servir que
 „ M. de Beaumont lui-même, elle eût voulu
 „ que ce prélat eût publié plutôt la Lettre
 „ Pastorale qu'il donna pour leur justification,
 „ piece la plus propre à démontrer leur in-
 „ nocence à tout tribunal où leurs ennemis
 „ n'auroient pas siégé comme juges (a). Dans
 „ le tems que cette affaire s'agitoit, elle fit
 „ un jour appeller le duc de Choiseul & lui
 „ dit : *Vous savez, monsieur, que je ne*
 „ *me mêle point d'affaires, & que je ne*
 „ *vous importune pas par mes demandes :*

Cette note (a) „ L'on a vu tel de ces juges porter l'im-
 est aussi de „ pudeur jusqu'à prôner lui-même sa corruption ac-
 l'auteur. „ tive & passive, en calculant, dans un Mémoire
 „ imprimé au sein de la capitale, les sommes qu'il
 „ lui en avoit coûté pour consommer la ruine des

* 15 Mai, „ Jésuites *. „

29 *c'est ce qui me donne la confiance que*
 29 *vous ne me refuserez pas une chose que*
 29 *je crois bien juste, & à laquelle est at-*
 29 *taché le bonheur de ma vie : promettez-*
 29 *moi que l'affaire des Jésuites n'ira pas*
 29 *jusqu'à leur destruction. — S. M., ré-*
 29 *pond le ministre, me demande un mi-*
 29 *racle. — Hé bien, poursuit la reine, fai-*
 29 *tes ce miracle, & vous êtes mon Saint.*
 29 Le miracle ne se fit point ; & le duc, trop
 29 favorable au philosophisme pour avoir ja-
 29 mais été le Saint de la reine, le fut encore
 29 moins depuis ce tems-là. — L'on fait
 29 assez qu'il n'étoit pas nécessaire que cette
 29 princesse appellât le zele du Dauphin son
 29 fils sur cette affaire. Ce prince s'étant rendu
 29 auprès d'elle, au sortir du conseil, dans le-
 29 quel on avoit ratifié la dissolution de la So-
 29 ciété, elle lui demanda quel avoit été son
 29 avis ? *Mon avis*, répondit-il, *a été que*
 29 *je ne pouvois ni en honneur, ni en con-*
 29 *science souscrire à une pareille résolution ;*
 29 *mais le roi a jugé à propos de compter*
 29 *les voix.* Le roi Stanislas ne pensoit pas
 29 autrement sur le procès suscité aux Jésuites
 29 que la reine sa fille & le Dauphin son petit-
 29 fils. Craignant même les malheurs que pré-
 29 fagent toujours à un empire les injustices
 29 éclatantes ; & découvrant, dans celle qui
 29 se tramoit, un attentat révoltant contre les
 29 principes les plus sacrés, ce sage prince mit
 29 tout en œuvre pour en épargner le repro-
 29 che à l'autorité. Mais ce fut sans succès,
 29 parce que l'AUTORITÉ, DÈS LORS, N'A-

„ VOIT PAS DE PLUS GRANDS ENNEMIS
 „ QUE SES PREMIERS AGENS. „

Dans une note qui correspond à ce texte, l'auteur rapporte une Lettre du roi Stanislas sur ce sujet. Cette Lettre adressée au roi son gendre, suffiroit seule pour donner une idée du caractère de ce prince; elle est conçue en ces termes. *„ Monsieur, mon frere, tandis que le public s'étonne, & que vos plus fideles sujets gémissent de la persécution suscitée aux Jésuites, qu'il me soit permis de vous exposer aussi ma vive douleur sur ce triste événement, qui révolte ma raison en affligeant mon cœur. Si l'estime & la considération que j'ai pour cette Société lui donnent droit à ces sentimens, le bien de la Religion, votre autorité, l'utilité publique de votre royaume sont les motifs qui me touchent le plus dans cette affaire. Toute injustice doit se briser au pied de votre trône. En arrêtant cette persécution inouïe, parvenue au terme de la plus grande animosité, vous manifesterez votre sagesse, votre justice, votre autorité.... Vos prédécesseurs les ont établis, il ne vous reste à vous qu'à les maintenir : & à moi qu'à vous assurer du tendre attachement avec lequel je suis, monsieur, mon frere, de votre majesté, le bon frere, STANISLAS ROI. „*

Les détails suivans achevent de peindre la persévérance de la pieuse princesse dans les œuvres de charité & de justice, dans lesquelles son zele l'avoit engagée. *„ La seule ressource „ qui restât à la reine, dans la douleur de*

» ne pouvoir épargner aux Jésuites le fort
» que leur avoient préparé les manœuvres con-
» certées du vice & de l'impiété, fut de tra-
» vailler à leur en adoucir la rigueur. Placés
» par leurs persécuteurs, entre le crime de
» l'apostasie & le plus cruel exil, tous ces
» Religieux opterent pour ce dernier parti. La
» reine obtint des passages gratuits sur les
» vaisseaux du roi pour ceux d'entre eux qui
» desirerent de se rendre dans les pays infi-
» deles en qualité de missionnaires. Elle en
» adressa un très-grand nombre au roi Sta-
» nislas, qui les accueillit dans la Lorraine.
» Elle intéressa en leur faveur toutes les per-
» sonnes aisées de sa connoissance. Elle mit à
» contribution la famille royale, & Louis XV
» lui-même, qui leur payoit régulièrement une
» pension de 30,000 livres sur sa cassette. De
» son côté, après avoir épuisé tous ses moyens,
» & voyant qu'il restoit encore des besoins à
» plusieurs de ces infortunés pros crits, elle
» emprunta, elle fit vendre ses bijoux, pour
» procurer un viatique & des voitures à ceux
» à qui leur grand âge ou des infirmités ren-
» doient ce secours nécessaire pour gagner la
» terre de leur exil. A la mort du roi de Po-
» logne, la reine conjura Louis XV de con-
» server aux Jésuites leur existence dans la
» Lorraine, au moins tant qu'elle vécut; &
» ce prince, malgré le vœu contraire des en-
» nemis de sa gloire, prit sur lui d'accorder
» cette satisfaction à sa vertueuse épouse. —
» Jamais la reine n'avoit voulu renoncer à
» l'espérance du rétablissement des Jésuites en

» France ; & , toute sa vie , elle se flatta que
 » quelque heureuse circonstance pourroit le
 » déterminer. Au moins ne pouvoit-elle dou-
 » ter que le premier acte de justice de son
 » fils , s'il fût monté sur le trône , n'eût été
 » leur rappel. Un jour qu'elle étoit occupée
 » de la broderie d'un riche ornement d'église,
 » le pere Griffet , qu'elle estimoit pour son
 » savoir & sa piété , se présenta à son audien-
 » ce : *Tenez , Pere* , lui dit-elle , *voici une*
 » *chasuble que je destine à la premiere de*
 » *vos maisons qui sera rétablie. — Cela*
 » *étant , madame* , répond le Jésuite , *V.*
 » *M. pourroit se contenter d'en faire un*
 » *point par jour. — J'espere mieux que*
 » *vous* , poursuit la reine : *je verrai ce que*
 » *je desire , je dirai mon Nunc dimittis , &*
 » *je mourrai de joie. »*

Ce que l'auteur nous apprend des autres or-
 dres Religieux , est bien digne de son impartialité
 & de son discernement. On y trouvera de quoi
 adoucir le coup d'œil sévere que les gens de
 bien ont porté sur l'état de décadence où
 s'est trouvé un bon nombre de monasteres &
 d'instituts cénobitiques lors de la révolution.
 Depuis long-tems la philosophie employoit
 contre eux tous les moyens de subversion &
 d'avilissement , philosophie devenue toute puis-
 sante , disposant de l'autorité des trônes & de
 la magistrature. » Au lieu du rétablissement
 » de la Société , la reine eut la douleur de
 » voir que l'incrédulité , qui avoit célébré
 » comme un triomphe la chute de ce corps
 » Religieux , ne se promettoit rien moins que
 l'extinction

» l'extinction totale des autres , après leur
 » avilissement. Pour parvenir à son but , tantôt
 » elle les traduisit au tribunal de la politique
 » comme des fardeaux onéreux à l'état ; tan-
 » tôt elle provoqua contre eux des réglemens
 » assassins ; quelquefois elle jetta dans des
 » cœurs inconstans le perfide espoir de recou-
 » vrer , par une apostasie facile , des droits
 » d'indépendance & de propriété trop légé-
 » rement aliénés : plus souvent encore , elle
 » s'appliqua à armer les membres contre les
 » membres , afin d'armer plus furement en-
 » suite l'autorité contre les corps. Témoin des
 » désordres introduits par ces manœuvres dans
 » la maison du Seigneur , la reine regrettoit ,
 » comme S. Louis , de ne pouvoir les cou-
 » vrir de son manteau royal. On vit cette
 » pieuse princesse se rendre dans une abbaye
 » célèbre , & dire aux Religieux assemblés pour
 » la recevoir : *Je viens ici , mes Peres ,*
 » *pour vous assurer que le roi désapprouve*
 » *beaucoup la démarche irréfléchie de plu-*
 » *sieurs d'entre vous. Elle offre un grand*
 » *scandale à l'Eglise , un triomphe à vos en-*
 » *nemis , & à moi la plus sensible affliction.*
 » *Croyez-moi : déposez vos prétentions ; &*
 » *gardez vos saints habits.* — La reine
 » ne se dissimuloit pas qu'une réforme , con-
 » duite par les mains de la Religion , n'eût été
 » plus que desirable en France dans plusieurs
 » ordres religieux. Mais , sachant distinguer la
 » chose de l'abus , elle eut horreur , dans
 » tous les tems , de ces cruels empiriques
 » qui ne savent opposer aux maladies que des
 Tome II, T

„ recettes homicides. Elle avoit pour prin-
 „ cipe d'honorer un état dont la sainteté n'a
 „ rien de commun avec des foibleſſes ou des
 „ vices qu'il condamne, & qu'on l'empêchoit
 „ de corriger. Elle lui donnoit, en toutes
 „ rencontres, des marques diſtinguées de ſon
 „ eſtime. Si, dans ſes voyages, elle s'arrê-
 „ toit dans une ville, elle alloit viſiter des
 „ communautés de Religieuſes. Si, dans le
 „ tems qu'elle étoit à Compiègne, il ſe fai-
 „ ſoit quelque cérémonie de profeſſion ou
 „ de priſe d'habit, elle y aſſiſtoit; & lorf-
 „ qu'elle en étoit priée, elle ſe faiſoit un
 „ plaisir de donner elle-même le voile reli-
 „ gieux. Ce fut dans le tems même qu'elle
 „ entendoit le plus parler de deſtruction d'or-
 „ dres & de couvens qu'elle employa une
 „ partie de ſes biens héréditaires à faire éle-
 „ ver un monaſtere dans la ville royale, pour
 „ l'éducation de la jeuneſſe : monument reſ-
 „ pectable de ſa ſageſſe & de ſa piété, qui
 „ accuſera encore chez nos neveux ces ſyl-
 „ tèmes impies & deſtruſteurs qui ont pré-
 „ paré la déſorganifation de l'empire. „

Un déſordre qui fait aujourd'hui d'étran-
 ges progrès dans les villes chrétiennes, même
 dans la ci-devant ſi pieuſe Belgique; dont
 Bruxelles, Gand, & autres grandes cités pré-
 ſentent aux étrangers le ſcandaleux ſpectacle;
 contre lequel la police vient enfin de prendre
 des meſures de l'efficace deſquelles on n'oſe
 encore ſe flatter; ce déſordre affligeoit parti-
 culièrement la religieuſe princeſſe. „ Parmi les
 „ nombreux abus qui déshonoroient la Reli-

„ gion, & que la reine eût voulu pouvoir
 „ bannir du royaume, il en étoit un qui
 „ excitoit particulièrement son zele & sa dou-
 „ leur, parce qu'il semble appeller plus di-
 „ rectement le peuple au mépris des loix di-
 „ vines & humaines : c'étoit la profanation
 „ des dimanches & des fêtes, par ces tra-
 „ vaux que l'on croit sacrés, dès qu'on les
 „ a nommés travaux publics ou travaux du
 „ roi, quoiqu'il soit d'ordinaire fort indiffé-
 „ rent & au public & au roi que ces travaux
 „ s'achevent un peu plutôt ou un peu plus
 „ tard (a). Louis XV, à la priere de son
 „ épouse, donna plusieurs fois des ordres
 „ dans son conseil pour faire cesser ce scan-
 „ dale. Les rois commandent : mais les rois
 „ les plus puissans peuvent-ils se flatter d'être
 „ obéis, lorsqu'ils ont le malheur de ne plus
 „ commander qu'à un peuple irréli-
 „ gieux ? Un jour de dimanche, que la reine étoit
 „ à Fontainebleau, elle apprend que des ou-
 „ vriers travailloient publiquement, travail-

(a) „ Le particulier croit bientôt que ses tra-
 „ vaux ne sont pas moins urgens que les travaux
 „ publics ; & il s'y livre, sans craindre d'être ré-
 „ primé par l'autorité dont il suit l'exemple. Long-
 „ tems avant que l'horrible impiété, divinifiant
 „ le crime infame, eût dit au milieu du temple
 „ le plus auguste de la France : *Vous n'aurez plus*
 „ *d'autre Dieu que la licence, ni d'autres fêtes que*
 „ *celles que vous consacrez à son culte*, le Ciel
 „ étoit indigné de ne plus voir dans ce royaume
 „ que des fêtes profanées par des travaux défen-
 „ dus, ou souillées par la dissolution. „

„ loient à construire une salle de spectacle,
 „ & travailloient deux heures après en avoir
 „ reçu la défense expresse du roi, signifiée
 „ par un gentilhomme de la chambre. La
 „ princesse, sur le champ, fait appeller l'en-
 „ trepreneur des travaux, & lui demande
 „ comment il ose désobéir ainsi à Dieu & au
 „ roi ? Celui-ci allègue comme excuse, que,
 „ depuis la défense du roi, ses ouvriers ont
 „ travaillé plus secrètement, & que, d'ail-
 „ leurs, comme il s'agit d'un travail public,
 „ il a tellement compté qu'il y employeroit
 „ les dimanches, que s'il ne le fait pas, à
 „ défaut de pouvoir livrer son ouvrage au
 „ jour fixé, il perdra telle somme convenue.
 „ *Tenez, lui dit la reine, la voilà cette*
 „ *somme. Allez donc fermer votre atelier,*
 „ *& gardez-vous bien à l'avenir, de con-*
 „ *traître des engagemens que vous ne puis-*
 „ *siez remplir qu'en enfreignant ainsi la*
 „ *loi de Dieu & les ordres du roi.* „

Je finirai ce long extrait (en me réservant
 de revenir encore sur cet ouvrage) par un
 trait relatif aux absurdes plans d'éducation, qui
 ont servi à former tant de scélérats, en dé-
 truisant la base sur laquelle toute éducation
 doit porter. „ En quelque endroit que cette
 „ princesse rencontrât un abus injurieux à la
 „ Religion, le premier vœu de son cœur étoit
 „ de chercher à le réformer. Se trouvant à
 „ la cour du roi Stanislas, dans les dernières
 „ années de sa vie, elle apprit qu'une dame,
 „ enthousiaste du système d'éducation du phi-
 „ losophe Jean - Jacques, s'amusoit à en

» faire l'essai sur une jeune fille , dont de
 » pauvres parens s'estimoient heureux de lui
 » abandonner le soin , & qu'elle faisoit éle-
 » ver sans permettre qu'on lui dît un mot
 » ni de Dieu ni de la Religion. La reine vit
 » l'enfant , & elle en eut pitié. Elle vouloit
 » parler à la dame qui s'étoit emparée de son
 » éducation ; mais , sur ce qu'on l'assura qu'elle
 » ne gagneroit rien par représentations , après
 » en avoir prévenu le roi son pere , elle fit
 » enlever la jeune fille & se chargea de lui
 » faire donner une éducation chrétienne dans
 » un couvent , où elle paya sa pension. »

Philomathi musæ juveniles. A Anvers, chez Plantin 1654.

ON lit dans ce livre , vieux de près d'un
 siècle & demi , les vers suivans qu'on di-
 roit être d'hier ou d'aujourd'hui , tant ils pei-
 gnent fidèlement ce que nous voyons.

*Infernis emissa plagis nostro orbe vagatur
 Eumenidum funesta cohors , comitesque sequuntur
 Et dolus , & furor , insidiæque , & stebile lethum.
 Nulla viget regio ; viduatæ civibus urbes ;
 Tecta eversa ; aræ incensæ ; spoliatis colonis
 Squallent arva ; calent cognato sanguine rivi....
 His ego nocturnis lacrymis , gemituque diurno
 Immoror. Hæc utinam gentes
 Secum animo reputent , & amicas fœdere certo
 Conjungant dextris , & fessus pondere belli
 Miles , & exhausti cives populique quiescant !
 Jura magistratus repetat sua , nobiles artes
 Ingenuas pubes , desertaque rura colonus ,*

*Securas quoque pastor oves, ad littora merces
 Nostra vehat nigris avidus mercator ab Indis;
 Et sua tranquillo redeat pax aurea sæclo.
 Te rogo, qui cælum, qui terras numine complens,
 Quo sine frondosa folium non decidit ulmo,
 Cujus ad arbitrium flæctuntur corda potentium,
 Spiritus alme, Patris Natique æterna voluptas,
 Tu miseris assiste pius; tu frange rebelles;
 Tu Romanum orbem cælesti pace serena.*

DE toutes les nations la plus généralement équitable envers le clergé François, c'est la nation Angloise; depuis la révolution de la malheureuse France, elle s'est constamment montrée telle, & par le fait, exerçant envers ces respectables exilés une hospitalité générale & magnifique; & par les principes, en condamnant hautement l'iniquité de leurs oppresseurs. On n'a donc point été surpris de lire dans une feuille périodique de Londres, des réflexions pleinement décisives en faveur de la restitution des biens ecclésiastiques. L'auteur de cette feuille, en rendant compte d'un ouvrage récent sur cette matière, en copie plusieurs passages & les présente au public comme le fruit de la sagesse & de la raison. Nous en transcrivons quelques-uns. „ Cette restitution est commandée également par la Religion, la politique & la justice universelle. „ Les puissances coalisées sont convaincues sans doute de cette importante vérité; mais elles ne peuvent témoigner leurs intentions d'une manière trop positive, & surveiller l'exé-

*Courier de
 Londres.
 n. 22, p.
 175.*

„ cution avec trop d'activité , mettre trop de
 „ soin à déconcerter les manœuvres secrètes
 „ & intéressées , qui dans les détails pour-
 „ roient y apporter de l'incertitude , des len-
 „ teurs ou des obstacles. Tout est pressant
 „ dans ces circonstances , où la cruauté , le
 „ brigandage & l'impiété ne perdent pas un
 „ moment pour accumuler des ruines. Le plein
 „ & entier rétablissement du clergé est la plus
 „ forte barriere qu'on puisse opposer aux conf-
 „ pirateurs de toutes les sectes. — Les
 „ puissances n'oublieront point que les inté-
 „ rêts du clergé & de la noblesse de France
 „ ne peuvent être séparés. Les mêmes prin-
 „ cipes combattent en faveur de ces deux
 „ ordres. . . . Leurs droits tiennent aux racines
 „ & à l'essence de la monarchie. Tous avoient
 „ des propriétés inviolables dont la restitution
 „ ne peut être partielle. — Mais combien
 „ la justice des souverains doit être puissam-
 „ ment excitée , s'ils jettent un regard sur le
 „ dépouillement universel des deux ordres
 „ émigrés ; sur la dévastation de leurs pro-
 „ priétés ; sur le pillage incalculable de leur
 „ mobilier ; sur le raffinement des mesures vio-
 „ lentes prises pour les priver des moindres
 „ ressources ; sur les décrets atroces qui les
 „ poursuivent jusque dans les terres étrange-
 „ res , terres sacrées puisqu'elles sont leur
 „ asile ; sur les spoliations , les persécutions
 „ sanguinaires exercées contre leurs familles
 „ demeurées dans l'intérieur ! Croira-t-on pou-
 „ voir en faire assez pour atteindre à l'indem-
 „ nité qui leur est due ? Loin d'admettre des

» tempéramens qui la modifient, on doit tou-
» jours craindre de rester au-dessous. Une
» modération qui respecteroit les crimes de
» la violence, ne feroit elle-même qu'une
» violence coupable. Il faut qu'envers des
» hommes si cruellement punis de leur hé-
» roïsme & de leur vertu, toute justice soit
» accomplie, ou que toute justice soit bannie
» de la terre. Le rétablissement de ces fideles
» défenseurs de l'autel & du trône intéresse
» la politique & l'honneur des souverains ar-
» més pour l'un & l'autre. L'équité le de-
» mande; le cri de la Religion, le cri de toutes
» les loix, le cri de l'humanité le sollicite :
» il est dû à la sureté de toutes les possessions
» & à la vengeance du monde. — Ceux
» qui avoient usurpé le sacerdoce, ont été
» tyrannisés dans leurs pensées par ceux qui
» ont usurpé l'empire; abjurant publiquement
» le culte dont ils se disoient les ministres,
» & après n'avoir pas eu le courage d'être les
» martyrs d'une Religion qu'ils avoient trahie,
» cédant à la violence qui les force à con-
» sommer l'ouvrage qu'avoient ébauché leur
» ferment & leur intrusion. — L'aboli-
» tion de tout culte est devenue l'accomplisse-
» ment du vœu des philosophes par un succès
» qui a passé leurs espérances; cet événe-
» ment avoit été préparé par l'assemblée de
» 1789, & n'est que la suite & le développe-
» ment de sa constitution philosophique. Le
» même coup frappe tous les cultes de la
» terre. La cause religieuse de la France est
» celle de tous les peuples, comme la cause

» politique. L'Europe sur-tout est menacée;
 » sa philosophie l'assiege & la mine. C'est par
 » la Religion que seront attaqués tous les
 » gouvernemens. L'esprit d'indépendance ayant
 » secoué le joug de Dieu, tend à secouer
 » tous les autres. Dans les classes inférieures
 » où l'honneur & l'éducation ne suppléent
 » à rien, la Religion est tout. Otez-la au
 » peuple, ses mœurs reprendront leur féro-
 » cité, & si des factieux le soulèvent, le
 » brigandage & la cruauté se déchaîneront
 » sans obstacle & dissoudront la société. —
 » Il faut donc pour l'Europe & pour la France
 » diriger les plus grands efforts contre l'es-
 » prit d'irréligion; puisque c'est sur les rui-
 » nes du clergé qu'il a établi son empire,
 » le rétablissement du clergé dans tous ses
 » droits est le premier coup qu'on doit lui
 » porter;.... & ceux qui parlent d'exiger
 » du clergé des sacrifices qui l'affoibli-
 » roient, ont oublié les motifs & la mar-
 » che de ses destructeurs. — Leur pro-
 » jet, en attaquant tous les ressorts de la
 » Religion, étoit de miner en même tems
 » la monarchie pour assurer la révolution. Le
 » peuple trompé sur ses intérêts se crut dé-
 » livré d'impôts, & il devint impie en haine
 » du clergé & par amour de la licence. Les
 » capitalistes toujours prêts à tout immoler
 » à la sûreté de leurs créances; les acquéreurs
 » des biens d'église, les possesseurs d'assignats,
 » les spéculateurs dévoués à l'agiotage, les
 » administrateurs des possessions envahies ne
 » virent plus d'ennemi que le clergé. La cù-

33 dité les rendit impies. Il falloit bien que
 33 l'esprit d'irréligion vint affranchir & tran-
 33 quilliser les consciences. ——— Lorsque les
 33 constitutionnaires regardent derriere eux,
 33 ils sont étonnés sans doute du chemin qu'on
 33 a fait; mais ils avoient ouvert cette route
 33 & aveuglé les peuples pour les y précipiter.
 33 Rien ne doit les surprendre que la rapidité
 33 de la marche. Dans la ruine du clergé,
 33 ils avoient vu celle du gouvernement. Ce
 33 moyen plus puissant qu'ils ne le croyoient
 33 peut-être, a poussé leur succès jusqu'à l'a-
 33 narchie & l'athéisme. ——— En cessant d'être
 33 propriétaire, le clergé cessoit d'être un
 33 ordre dans l'état. Sa qualité de grand pro-
 33 priétaire & ensuite de possesseur de fiefs
 33 l'assimiloit à la noblesse & le faisoit entrer
 33 dans les élémens d'un gouvernement féo-
 33 dal Le clergé a comme la noblesse,
 33 titre & possession pour être un ordre dans
 33 l'état. Comme elle, il tient à la constitution
 33 & à l'essence de la monarchie. Mais s'il
 33 restoit sans propriété, il resteroit nul. Il se-
 33 roit sans considération & sans crédit. Sa
 33 composition deviendroit mauvaise, & son
 33 ascendant s'anéantiroit. Son entrée dans les
 33 assemblées deviendroit alors illégale, parce
 33 que ceux qui ne possèdent rien, ne peu-
 33 vent représenter ceux qui possèdent. ———
 33 A cette considération politique, il faut en
 33 ajouter encore une autre en faveur des pro-
 33 priétés du clergé. Un des soutiens de la
 33 puissance des rois est la distribution des gra-
 33 ces. En France les bénéfices en étoient

„ une source inépuisable, d'autant plus pré-
 „ cieuse qu'elle ne coûtoit rien à l'état. C'é-
 „ toit le fond de tous les encouragemens,
 „ de toutes les récompenses pour les familles
 „ de toutes les classes. Les places du pre-
 „ mier ordre, réservées en partie à la no-
 „ blesse, contribuoient à la soutenir & à l'ac-
 „ créditer. Les autres en plus grand nombre
 „ étoient possédées par le tiers état; & son
 „ avantage étoit si grand dans la jouissance
 „ des biens ecclésiastiques, qu'il n'a pu y
 „ renoncer sans aveuglement & sans délire.
 „ — Mais un intérêt plus général encore
 „ sollicite, exige impérieusement la restitu-
 „ tion des propriétés de l'Eglise; c'est celui
 „ de la société entière. Toute injustice est
 „ anti-sociale, puisque toute société est fon-
 „ dée sur la justice & ne se maintient que
 „ par elle. Le droit de propriété, inviolable
 „ chez tous les peuples, a dicté par-tout la
 „ loi de la restitution, & presque par-tout la
 „ peine de mort contre les spoliateurs. Les
 „ restaurateurs de la société Française (car
 „ elle est dissoute) voudroient-ils la fonder
 „ sur ce qui l'a détruite, & mêler leur ou-
 „ vrage à l'ouvrage du crime? Tout ce qui
 „ fonde une propriété, se réunit pour affu-
 „ rer celle de l'Eglise; possession immémor-
 „ riale, concessions, donations authentiques
 „ faites sans conditions & sans clause de re-
 „ tour, déclarations des rois, sanction conf-
 „ tante du gouvernement & des tribunaux.
 „ Tout corps autorisé pouvoit posséder & re-
 „ cevoir, à plus forte raison un corps indif-

» soluble par sa constitution, perpétuel par sa
 » nature, & plus solide dans son existence
 » que les individus & les familles. Tous les
 » yeux furent frappés de la ridicule & gros-
 » siere contradiction de ces législateurs, qui
 » en supposant qu'un corps ne pouvoit pos-
 » séder, le dépouilloient de ses biens, & le
 » déclaroient appartenir au corps de la na-
 » tion. Si donc on veut rétablir le droit de
 » propriété, il faut que le premier coup soit
 » porté à la premiere loi qui l'a violée. Il faut
 » que ses attentats soient réparés, qu'il ne
 » reste aucune trace du funeste exemple qu'elle
 » a donné, & qu'elle ne soit plus citée que
 » comme un forfait contre la société entiere &c.
 » — On peut demander avec raison si des
 » ministres sans considération, sans crédit,
 » déchus de l'existence imposante qui les dis-
 » tinguoit auparavant, pourroient conquérir
 » de nouveau la France au christianisme. Quel
 » fruit pourroient produire des mercenaires
 » qui, loin de soulager le peuple, lui seroient
 » à charge, & dont il regretteroit le salaire?
 » Les Apôtres prêchoient une Religion incon-
 » nue : ils annonçoient l'existence d'un seul
 » Dieu; ils n'avoient que des idoles à renver-
 » ser; ils enseignoient une morale nouvelle
 » & sublime, & leur mission étoit appuyée
 » par les miracles. Aujourd'hui aucune base
 » de Religion ne subsiste, il faut les relever
 » toutes, & rendre respectable un culte qu'on
 » a tenté d'avilir en le tournant en ridicule.
 » — Les difficultés qu'on oppose au réta-
 » blissement du clergé dans ses biens, n'ont

rien de solide. La bonne foi de l'acquéreur des biens d'autrui ne sauve pas de la restitution, parce que le premier droit est celui du propriétaire. Mais dans l'hypothèse actuelle la mauvaise foi éclate de toute part & porte les caractères les plus odieux. Bien loin donc qu'aucune excuse puisse soustraire à la restitution les acquéreurs des propriétés du clergé, on ne doit voir en eux que les complices d'un brigandage sacrilège, le plus criant qui fut jamais & le plus désastreux dans ses suites. — Le nombre des prévaricateurs ne doit pas effrayer. Plus il y aura de ces victimes, plus l'exemple sera éclatant, & il importe qu'il le soit. Le nombre des possesseurs légitimes qu'on a spoliés, est-il beaucoup moins grand, & a-t-il épouvanter les déprédateurs? Ces possesseurs ne sont-ils pas des hommes plus considérables par le rang & la naissance, plus distingués par leurs travaux, leur vertu, leurs talents, plus dignes d'estime par leur attachement héroïque à leur devoir, que tous les coupables obscurs qu'on voudroit épargner? La différence du sort de ces vils spéculateurs & de celui des bénéficiers dépouillés est que ceux-là perdront quelque chose, & que ceux-ci ont tout perdu. — La facilité avec laquelle on a exécuté les ordres les plus violens & les plus atroces des trois assemblées, nous avertit assez qu'on ne doit pas craindre pour une chose juste, la résistance d'une nation si docile. On ne doit point redouter davantage les cris des pos-

„ fesseurs du papier-monnaie qui n'avoit qu'une
 „ hypothèque dérisoire, puisqu'en aliénant les
 „ fonds qui la formoient, on les déclaroit dé-
 „ chargés de toute hypothèque. — Il n'y
 „ a pas plus de difficulté dans le rétablissement
 „ de la dixme. Donnez, donnez aujourd'hui le
 „ choix à l'agriculteur qui redemande sa Re-
 „ ligion & ses prêtres, entre la dixme & le
 „ subside qui la représente; il n'hésitera pas
 „ à répondre qu'il aime mieux donner du grain
 „ que de l'argent, qu'il n'est obligé de donner
 „ du grain que quand il en a, & qu'en le li-
 „ vrant au moment même de la moisson, il
 „ épargne les fraix, la peine & les risques de
 „ la préparation, de la conservation & de la
 „ vente. „

Lettre à l'auteur du Journal, P. M. E.
H. D. W. à S. V. le 21 Fév. 1794.

DANS votre Journal du 15 Janvier p. 101, vous
 avez opposé une preuve de fait des plus sensibles
 aux êtres moux & élégans de nos jours qui calomnient
 la vie monastique comme pernicieuse à la santé &
 comme devant abréger les jours de ceux ou celles
 qui en font profession. Je trouve dans le traité de
Jejunio du pieux & savant Lessius une observation
 bien analogue à celle que présente votre tableau
 de Maseick; cet homme foncièrement sage, savant
 & judicieux, regarde même la force & la vieillesse
 comme un effet direct & très-naturel des austérités
 & privations attachées à la vie monastique; Je
 „ connois, dit-il, un couvent de femmes jouissant

„ d'une nourriture très-mince & modique , où les
 „ sexagénaires & les septuagénaires ne font pas en-
 „ core comptées parmi les anciennes. Tant il est
 „ vrai, comme dit le Sage, que la tempérance pro-
 „ longe la vie humaine „. *Novi monasterium fe-
 minarum tenuissimo victu utentium, ubi etiam sexa-
 genarie & septuagenariae necdum inter seniores repu-
 tantur; ut merito dixerit Sapiens: Qui abstinens est
 adjiciet vitam.* — Une autre raison qui con-
 tribue beaucoup à la santé des Religieux & Reli-
 gieuses, est le chant, quand il est modéré, & tel
 qu'il doit être pour édifier & toucher. La chose est
 d'expérience, & se trouve d'ailleurs appuyée du suf-
 frage des plus habiles médecins. *Frequens clericorum
 in choro cantus, aut ex suggestu ad populum habitæ
 Evangelii sermocinationes egregium sanitatis præsi-
 dium constituunt.* C'est une thèse soutenue à Lou-
 vain sous la présidence de M. van der Belen, par
 M. P. G. F. Walkiers, le onze Juin 1785.

Le discours préliminaire de M. le Tourneur aux
Nuits d'Young, édit. de Paris, 1788, m'a fait naître
 un doute que je vous prie d'éclaircir dans un
 de vos Journaux. On y trouve cet avis du traduc-
 teur. „ Young en prouvant l'immortalité de l'ame
 „ par les conséquences absurdes qui résulteroient
 „ de l'hypothèse contraire, pousse ses conséquences
 „ trop loin; & il n'est pas vrai qu'il n'y eût plus
 „ de devoir pour l'homme quand il le feroit que
 „ son ame doit périr „. Il me paroît au contraire
 que cela est très-vrai, puisque si l'ame de l'homme
 n'étoit point immortelle, dès-lors elle ne seroit
 pas créée à l'image de Dieu, & par conséquent
 il n'y auroit pas plus de devoir pour l'homme que
 pour la brute. Saint Augustin étoit bien du même
 avis quand il disoit que, „ sans la persuasion où
 „ il étoit que l'ame étoit immortelle & qu'il res-
 „ toit dans l'autre vie des vestiges de nos bonnes
 „ œuvres, il auroit embrassé la philosophie d'E-
 „ picure „. *Epicurum accepturum fuisse palmam in*

animo meo, nisi ego credidissem post mortem restare animam vitam & tractus meritorum.

RÉPONSE. Je ne puis qu'accéder pleinement à des réflexions exactement conformes à l'expérience & au jugement de tous les observateurs impartiaux.

—— L'histoire des solitaires de Nitrie & de la Thébaïde, tout autrement austères que les Religieux de nos jours, est pour ainsi dire le tableau de la vieillesse & de la fanté sous les traits de la vertu & de la pénitence. —— J'ai déjà eu occasion d'ob-

* 15 Oct.
1786, p. 291.
— Observ.
historiques
& ascétiques
sur le
même objet,
ibid. p. 290.
— 15 Nov.
1786, p. 411
jusqu'à 421.

server *, combien le chant ecclésiastique fortifioit les organes de la voix & toutes les parties du corps qui y concourent. Je connois des personnes, qui affaiblies de travaux d'esprit, se soulagent très-sensiblement & reprennent des forces en chantant à pleine voix, & c'est en hiver le seul délassement qu'elles se procurent & qui leur suffit. ——

Quant à l'*Avis* de le Tourneur il est aussi inutile que complètement faux, ainsi que je l'ai remarqué lors de la première édition des *Nuits* traduites *. C'étoit un homme foible, incapable de suivre une vérité avec constance & conséquence.

* Sept. 1773,
p. 160.

Quand on traduit une *Vie de Frédéric baron de Trenk* *, on peut bien mettre quelque sottise dans un ouvrage sur l'immortalité de l'ame. Il faut savoir cependant que ce cauteleux avis n'est pas de son cru. Les philosophes décontenancés de ce que leur système sappe tous les fondemens de la morale, met la raison du côté du crime & legue la vertu à l'insensé, ont obligé le Tourneur par leurs cris & leurs menaces, de mettre cet *Avis*, qui dans la première édition se trouve collé d'une manière assez plaisante sur les couvertures; & c'est pourquoi je l'ai attribué à l'Editeur. On peut voir cette matière amplement développée avec la réponse à tous les subterfuges philosophiques, & la défense des *Nuits*, dans le Catéch. Phil. L. 2. N. 186, 187, 188, 189, 190. Et dans le I. Liv. N. 124 & suiv. — *Dict. Hist. art.* EPICURE, LUCRECE, YOUNG.

* 1 Mars
1789, p. 379.
— *Dict.*
Hist. art.
TOUR-
NEUR.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLÉ (le 28 Avril). Il est arrivé depuis peu dans cette capitale, un nouvel agent de la Convention près la Porte-Ottomane, nommé Thinville, qui a aussitôt demandé d'avoir une conférence avec le reis-effendi. Ce ministre s'y étant refusé, a chargé le dragoman de la Porte de lui parler. L'émissaire Jacobin a renouvelé dans cette conférence, au nom de la prétendue république française, les protestations de son attachement à la Porte, & y a joint l'offre de lui prêter autant d'ingénieurs, canoniers, constructeurs, d'officiers de terre & de marine, que les Turcs en desireroient. Il s'est beaucoup étendu sur les victoires & les ressources des Français, & il est allé jusqu'à offrir des subsides (a), au cas

(a) Ces subsides sont encore le fruit du crédit laissé aux assignats. On l'a dit, les politiques sensés le répéteront sans cesse, & toujours en vain : si les assignats subsistent, d'une manière quelconque, avec quelque déchéance que ce soit, les conventionnels achèteront toute l'Europe. Il y a 5 mois que les magistrats de Valenciennes ont fait retentir cette grande vérité aux oreilles du monarque Autrichien, sans qu'ils aient été écoutés. Voyez le Journ. du 15 Janv., p. 155 & suiv. — D'autres n'ont pas trouvé plus de croyance, dern. Journ., p. 240.

que la Porte voulût se prêter à faire une diversion, promettant en outre que la république fourniroit au grand-seigneur, tout ce qu'il falloit pour pousser la guerre avec vigueur. Il ne paroît pas que ces ouvertures aient eu plus de succès que celles du Sr. Descorches, & il est très-vraisemblable que la Porte ne s'écartera point du système de neutralité qu'elle a embrassé. Le grand-seigneur vient de faire publier un nouveau Firman, qui ordonne que dans le cas où deux vaisseaux ennemis se trouveroient dans un des ports de l'empire, ils n'en doivent sortir que 24 heures l'un après l'autre. Depuis l'arrivée du nouvel agent conventionnel, on remarque parmi les François qui sont ici, un calme singulier, & l'on sait que quelques-uns d'entr'eux cherchent secrètement une protection étrangère. Le Sr. Thinville, trouvant dans ses compatriotes d'autres dispositions que celles auxquelles il s'étoit attendu, vient de s'adresser à la Porte pour en obtenir de l'assistance, à l'effet de forcer les négocians de sa nation à rendre leurs comptes. La réponse de notre cour a été „ que „ M. le commissaire se gardât bien de vouloir „ introduire des nouveautés dans les états de „ S. H. „. En attendant, il est déjà arrivé ici de Smyrne 16 négocians François, qui se sont tous mis sous une protection étrangère. La conduite de la Porte à l'égard du Sr. Thinville n'annonce pas des dispositions favorables envers les Jacobins François. Elle ne paroît pas mieux disposée à l'égard des insurgens Polonois; & malgré tous les efforts que ceux-ci

font pour engager notre gouvernement à faire une diversion en leur faveur, on croit assez généralement qu'il les abandonnera à leur sort.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 21 Mai*). L'insurrection devient de plus en plus générale. Les émissaires du conseil provisoire sont parvenus à faire soulever un grand nombre de districts; mais il regne entre eux une différence d'opinions, dont on ne peut encore prévoir les suites. Les uns ont déclaré d'adhérer à l'acte d'insurrection de Cracovie, d'autres ont signé l'acte de Wilna, d'autres en demandent la correction, & plusieurs sont occupés de la rédaction d'un acte particulier. Quant à cette capitale, le désordre y va en augmentant. Le 15, notre intendant de la police, Wenceslas Rogozinski, a été condamné à mort, & exécuté le lendemain. Tous les jours on arrête de nouvelles victimes, entre lesquelles on distingue l'évêque de Chelmi, Skarzewski, & le prince Czetwentinski, Castellan de Przymst. On ne s'est pas trompé en annonçant que le supplice des infortunés Koffakowski, Ozarowski, Zabiello, & Ankwitz, étoit le prélude d'autres horreurs. La manière dont ils furent condamnés, ressemble en tout à celle qui s'emploie à Paris. On travailla d'abord la populace, & on lui fit demander à grands cris la tête de ces illustres personnages. Le tribunal criminel, assemblé à l'hôtel-de-ville fit amener les quatre détenus; trois s'y rendirent à pied; on fut obligé de porter le

hetman Ozarowski, qui se trouvoit grièvement malade. Après avoir été pendant quelques heures devant le tribunal à huis clos, un héraut vint annoncer au peuple que la sentence de mort étoit prononcée, & le peuple répondit par des applaudissemens forcés à cette lugubre & affreuse nouvelle. Cette affaire n'étoit point proprement de la compétence de ce tribunal, qui n'a été institué par les insurgens eux-mêmes, que pour juger les complots tendant à entraver la révolution actuelle. Il fallut donc le munir de nouveaux pouvoirs, & c'est bien là encore la marche des factieux de Paris, d'étendre peu-à-peu la sphere d'un tribunal de sang dont on veut se servir pour se défaire de tous ceux qu'on soupçonne contraires au nouveau régime. Les trois laïcs furent pendus sur le champ; l'évêque de Livonie fut conduit à la potence dressée devant l'église des Bernardins; il demanda avec instance qu'on lui permit de se confesser dans l'église devant laquelle il devoit être immolé; mais sa demande fut rejetée. Le nonce du Pape intercéda en vain ou fit inutilement des efforts pour soustraire la dignité ecclésiastique à la forme ignominieuse du supplice; il fut résolu qu'on n'auroit point égard à ses représentations. — Le 8, le roi s'étant rendu à Prague *, le bruit se répandit qu'il avoit pris la fuite; le peuple courut sur le champ à l'arsenal, força la porte, s'arma, criant à la trahison, jusqu'à ce qu'il eut vu S. M. revenir. Quatre hommes ont été tués dans la bagarre. Mr. Ciemniowski le premier

* Faux-bourg de Varsovie sur la rive droite de la Vistule.

à cheval, ensuite Mrs. Deboli & Szydowski dans le carrosse du président, allèrent à la rencontre du roi qui précipita son retour & parut touché de la joie que le peuple témoignoit de le revoir. Une demi-heure après, le roi étant déjà dans son cabinet, le même Deboli & Szydowski, avec plusieurs autres membres de la régence, vinrent en députation de la part du conseil-provisoire, prier S. M. de ne jamais sortir de l'enceinte de la ville pour ne pas alarmer le peuple; le roi promit d'avoir égard à cette demande, afin de faire cesser toute défiance. Il pria même qu'on attachât à sa suite quelqu'un du conseil-provisoire, pour écarter jusqu'à l'ombre du soupçon, ce qui ne fut pas accepté; mais depuis le 15, le roi est mis sous la garde de deux officiers municipaux qui l'accompagnent par-tout, & mangent à sa table. Il a été nommé pour cette surveillance 14 membres de la municipalité, qui se relevent deux à deux toutes les 24 heures. Tandis que quelques personnes bien intentionnées plaignent le roi, d'être réduit à cette espèce de captivité, d'autres croient que la conduite qu'il a tenue depuis qu'il est sur le trône, & sur-tout dans les dernières années, lui ôtera jusqu'aux titres à la commiseration. — M. de Buchholtz, ministre de Prusse, a enfin obtenu des passe-ports pour lui & pour tous ceux qui appartiennent à la légation Prussienne, & a quitté aussi tôt cette ville.

THORN (le 25 Mai). Le roi de Prusse est arrivé le 18 à Posenie, avec le prince-royal & le prince Louis. S. M. se rend à l'armée

du lieutenant-général Favrat, qui, à ce qu'on apprend, a attaqué le 19, à 4 lieues de Cracovie, l'avant-garde de Kosciusko, l'a culbutée, & fait beaucoup de prisonniers. Tous les effets qui se trouvoient dans le camp ennemi, ont été brûlés, & nos troupes se sont emparées de deux de ses magasins. On assure qu'après avoir remporté cet avantage, le général Prussien a continué sa marche sur Cracovie. Le général Igelström campe aux environs de Lowicz. Un corps de 6 mille Russes occupe le poste de Rawa qui en est éloigné de 6 milles. L'armée que le général en chef Russe va faire agir en Pologne, sera forte de 80 mille hommes.

E S P A G N E.

MADRID (*le 15 Mai*). Parmi les nombreuses grâces qui ont eu lieu à l'occasion des dernières couches de la reine & de son heureux rétablissement, une des plus remarquables est la liberté rendue à l'ancien ministre comte de Florida-Blanca. Le décret émané à ce sujet lui permet de se rendre à ses terres dans la province de Murcie & par-tout ailleurs où il voudra, à condition seulement que dans ce dernier cas il en prévienne la cour. — Le premier-ministre actuel, le duc de la Alcudia, a été décoré de la grand'croix de l'ordre de Malte.

L'ouverture de la campagne contre la France n'a pas répondu à l'attente qu'on en avoit conçue. A la vérité, il y eut quelques actions, le 28 & le 29 du mois dernier, dans le Roussillon entre nos troupes & celles de l'ennemi,

dont l'avantage resta de notre côté, puisque les François furent obligés d'abandonner toutes les hauteurs, & perdirent beaucoup de monde; mais ceux-ci ayant renouvelé leurs attaques le 30, l'issue en fut funeste pour nous. Notre armée diminuée par les maladies, les combats, les fatigues qu'elle avoit essuyées l'année dernière, ne pouvoit que très-difficilement résister à un corps ennemi de 60 mille hommes. Les François l'ayant attaquée vigoureusement en flanc dans la matinée, elle fut donc forcée à évacuer tout le terrain que comprend le Boulon, St.-André, St.-Genie & Urgel, abandonnant beaucoup d'effets, & un assez grand nombre de pieces de canon, qu'elle eut néanmoins le tems d'enclouer. Le général Espagnol se retira à Figueras, où il établit son quartier-général. Cependant, malgré cet échec, nous avons conservé Bellegarde, Collioure & Port-Vendres. Les François, pour tenter cette attaque, avoient fait venir des troupes de ligne de Nice & de la Navarre, & un corps nombreux de cavalerie. On ne peut encore fixer la perte totale que nous avons éprouvée, mais on la dit assez considérable. — Plusieurs avis qui arrivent en ce moment de différens côtés, nous apprennent que l'armée Espagnole, commandée par le comte de la Union, qui après l'affaire du 30 Avril, s'étoit retirée sous Bellegarde, ayant reçu un renfort de 16 mille Catalans, a attaqué à son tour les ennemis sur tous les points, & les a repoussés. Il paroît cependant que ce combat n'a rien eu de bien décisif.

I T A L I E.

ROME (le 23 Mai). Le Pape est arrivé hier de Terracine en cette capitale. Une foule immense étoit allée à sa rencontre pour lui témoigner sa joie de son heureux retour. S. S. entra dans Rome au son des cloches, & au bruit des canons, & descendit au palais du Vatican. — On a découvert ici une conspiration, dont les moyens & les agens ne sont pas encore tous connus. On fait seulement que des personnes très-illustres y sont compliquées.

Rien n'est plus indispensable que d'instruire le public de l'opposition qui se trouve entre les *Réponses* du Pape, publiées le 1 Avril de cette année, & le travestissement qui en a été fait dans différentes feuilles publiques nommément dans le Journal Général de Politique, de Littérature & de Commerce (a), le Journal de la guerre, la Gazette de Bruxelles &c. Dans l'article qui regarde le mariage il

(a) plus connu sous le nom de *Gazette de Westling*. L'auteur de cette feuille vient de protester, dans son N. 153, qu'une *personne respectable* lui a garanti la fidélité de sa traduction. Il est donc dans le cas de nommer la *personne respectable*, ou à consentir lui-même à n'être que *méprisable*... Ce que je puis assurer, ensuite d'une multitude de Lettres que j'ai reçues à ce sujet, c'est que les personnes qui avoient lu les *Réponses* véritables du Pape, ont cru qu'il y en avoit d'autres postérieures, & m'ont prié tout bonnement de les leur faire passer. Rien n'est peut-être plus propre à faire saillir l'indigne travestissement de ces *Responsa*.

est dit qu'en faisant la déclaration ordonnée par la Convention, les époux *contractent* un acte purement civil. Le mot *contracter* substitué à celui d'*exercer* est ici d'une conséquence extrême. Car quoique ce soit-là une espece de baragouin (*contracter* un acte), on en prend l'idée d'un contrat civil; on croit voir exprimer la monstrueuse doctrine par laquelle on a essayé dans ces dernières années, de faire de l'union conjugale une affaire de barreau. D'ailleurs les deux époux devant être *légitimement mariés*, comme dit le Pape, avant de se présenter devant les conventionnels, il n'y a plus rien à *contracter* relativement à leur union.

*Adum mē-
rē civilem
exerceri.*

Ce qui regarde le Baptême n'est pas moins défectueux. Il y est dit „ que ce sacre-
„ ment est licitement administré par les pré-
„ tres jurés (*jureurs* sans doute) en cas
„ qu'il n'y eût personne présente * EN DROIT
„ de baptiser „. Voici la réponse du Pape. *Non licere, excepto tamen casu EXTREMÆ
NECESSITATIS in quo non adesset alius VA-
LENS baptizare.* On voit que les paroles *ex-
cepté le cas de la dernière nécessité* sont omi-
ses, & que le mot *VALENS, capable, en état*,
est changé contre celui de *JUS HABENS*,
en droit. Changement qui ne peut que faire
supposer dans le traducteur ou bien une igno-
rance profonde, ou bien une insigne mau-
vaise foi & des intentions sinistres. En vain
dira-t-on que ces sortes de *Réponses* faites
de tems à autre à diverses consultations, ne
sont pas des jugemens dogmatiques, qu'elles
ont été quelquefois changées & réformées par

* Dans
cette tra-
duction la
grammai-
re & la
théologie
vont de
pair.

des Réponses postérieures, & qu'autant qu'elles tiennent à la discipline elles sont naturellement variables (a); cela peut-il autoriser un particulier quelconque à les altérer pour les rendre conformes à ses opinions? Et quant à la décision dont il s'agit ici, elle est certainement immuable, puisqu'elle porte sur la communication *in sacris*, défendue *jure divino & naturali*.

Ce qui regarde la confession, est plus révoltant encore. Le Pape défend toute confession même à Pâques, parce que ce seroit *communicatio in sacris* que le même Pape dit ailleurs, être un crime égal à l'idolâtrie. On lui demande s'il est permis du moins à l'article de la mort de recourir aux intrus & aux jureurs, les gazetiers lui font dire tout uniment qu'*oui*: tandis que le Pontife ne répond pas même à la question, la décline & l'évite pour des raisons très-sages, & se contente de dire *Qu'il ne faut pas blâmer quelques évêques de France qui l'ont permis*; or on fait que dans le tems que cette permission a eu lieu, ces prélats ne fortoient

Dern.
Journ. p.
258 & au-
tres cités
là-même.

(a) Ces changemens sont très-rares, ainsi que l'observe Fagnani; & sont toujours, comme dit van Espen, le fruit d'un long & mûr examen (*re maturius discussâ*): c'est ainsi que Benoît XIV reconnut pour légitimes les mariages clandestins en Hollande, que plusieurs décrets de la sacrée Congrégation, approuvés par ses prédécesseurs, avoient déclaré invalides. Mais tandis que ces décrets subsistent, ils sont l'objet du respect public, font loi parmi les fideles, & il n'appartient à les réformer qu'à la seule autorité dont ils sont émanés.

pas des regles & des principes reçus sur la séquestration des hérétiques ; & que si d'ailleurs ils avoient dans un moment de crise & de doute embrassé dans toute son étendue l'opinion des casuistes qui sont pour la juridiction hérétique , le Pape ne devoit pas censurer une opinion qui depuis quelques années a beaucoup de sectateurs & semble avoir acquis par la facilité & l'indifférence des tems une espece d'indigénat dans l'école. (a)

TURIN (le 18 Mai). Le général baron de Colli se détermina le 7 de ce mois à fuivre le plan qu'il avoit formé de retirer ses troupes de Tende , que l'ennemi menaçoit sans cesse ; & , après avoir fait fortir de cette ville tous les magasins & équipemens militaires , il résolut de se poster dans un lieu plus élevé , qu'il avoit jugé nécessaire d'occuper ;

(a) Rien ne prouve peut-être mieux le sentiment opposé aux absolutions hérétiques , que les intrigues que l'on est réduit à substituer aux raisons. On gagne , on paye des gazetiers , pour publier des décisions imaginaires , & pour corrompre les véritables ; on se cõtise pour faire imprimer des pamphlets , tantôt dans une ville tantôt dans une autre ; on parvient à faire foutenir des theses dont on répand les exemplaires comme la manne du ciel : dans les cercles , dans les groupes de rues , dans maints dévots conventicules , on gémit de voir refuser aux hérétiques la puissance juridictionnelle sur les enfans de l'Eglise.... La pure & une vérité ne connoît pas cette marche : confiante dans ses droits inamissibles , elle se montre & avance seule , sans inquiétude & sans autre moyen qu'elle même , & se rit des contorsions de ses adversaires.

avant que son armée rentrât entièrement dans le Piémont. L'ennemi, qui eut connoissance de cette retraite, chercha à l'inquiéter, en attaquant successivement différens corps de notre armée : quelques-uns le repoussèrent avec vigueur ; d'autres éprouverent quelque confusion ; mais tous arriverent au poste, qui leur avoit été désigné sur les hauteurs du Col-de-Tende & sur les montagnes circonvoisines.

— Nous apprenons par des avis postérieurs, que nos troupes, harassées par les fatigues des journées précédentes, & incommodées sans cesse par les ouragans affreux qui regnoient sur les montagnes, où elles étoient parvenues avec tant de persévérance, avoient été obligées d'abandonner ces mêmes postes, où les François en nombre considérable étoient venus les attaquer. L'armée s'est retirée en très-bon ordre devant l'ennemi, qui ne tiroit que de loin ; & elle s'est repliée sur Limone, où est actuellement le quartier-général. On s'y occupe à prendre les dispositions les plus propres à défendre cette vallée avec avantage. Les renforts attendus sont enfin arrivés dans le Duché d'Aoste, où l'ennemi est bien loin d'être tranquille. Dès que les nouvelles troupes furent rendues à leur destination, on envoya en avant un détachement, pour occuper le passage de Roche-Taillée, dans le dessein de mettre en mouvement toute l'armée de Mgr. le duc de Montferrat. Mais déjà ce poste étoit gardé par un grand nombre de payfans armés, qui avoient juré d'y périr, ou d'arrêter l'ennemi, s'il eût osé s'y présenter. S. A. R.

fut sensiblement touchée de ces marques de leur zèle & de leur valeur ; & dans le fait l'on peut tout attendre de ces braves habitans , qui joignent à l'attachement le plus vrai & le plus respectueux pour leur souverain , la haine la plus forte pour les François. Les bienfaits & le gouvernement paternel de S. M. le roi de Sardaigne ont gravé dans leurs cœurs le sentiment de la fidélité : mais une Lettre , datée de Lans-le-Bourg le 1 Mai , nous apprend de plus les raisons particulières , qu'ont ces habitans d'abhorrer des troupes , qui se conduisent dans le pays de la manière la plus révoltante. Le jour de Pâques , entre 10 & 11 heures du soir , les François ont répandu la désolation dans ce lieu , & dans Lanslovillard : les filles & les femmes encore jeunes furent arrachées des bras de leurs pères & de leurs époux. Toutes les maisons , qui contenoient des meubles de quelque valeur , furent entièrement pillées ; toutes les vaches emmenées. Un vieillard se vit enlever ses sept fils , dont son grand âge lui rendoit les secours indispensables : plusieurs jeunes-gens , qui étoient dans le même cas , ont eu le bonheur de se fauver à la faveur de la nuit dans les bois : mais il manque depuis cette horrible nuit 90 jeunes personnes à Lanslovillard , & 300 à Lans-le-Bourg ; & il ne reste à ces deux endroits , dépouillés de tout , que la faim & la misère la plus extrême. — Les derniers avis de l'armée du duc de Montferrat , nous apprennent que les troupes royales occupent des postes très-favorables , & que S. A. R. &

les princes ses freres se sont transportés dans la ville d'Aoste, où se trouve actuellement le quartier-général. Il vient d'être publié deux édits, dont l'un défend l'émigration de toute personne, & l'autre porte que chaque habitant fera tenu de prendre les armes, en cas de besoin; tout le monde est très-disposé à le faire contre un ennemi qui n'épargne rien, & qui dans sa rage dévastatrice s'attache de préférence aux objets les plus respectables. Ces barbares, dégradés de l'état de civilisation, qu'ils veulent anéantir, chantent en allant au combat une hymne, pleine d'enthousiasme poétique, sur l'air de celle des *Marjeillois*, & qui n'est pas moins propre à leur inspirer un aveugle courage; en voici la première strophe.

Allons, enfans de la patrie,
 Suivons les pas de nos aïeux :
 Devant nous, antique Italie
 Applanis tes monts orgueilleux.
 Tremble à l'aspect de nos cohortes
 Marchant sous un nouveau Brennus :

Salut au peuple de Janus :

Ce dieu nous ouvre enfin ses portes :

Oiseaux du Capitole éveillez les Romains;

Brennus va de nouveau franchir les Apennins.

LIVOURNE (le 17 Mai). Les vaisseaux de guerre Anglois, le *St.-George* & le *Romney*, qui sont entrés dans notre port le 6 & le 7 de ce mois, venant des parages de Bastia, ne nous ont apporté d'autre nouvelle du siège de cette place, sinon que les Anglois continuoient de la presser vivement par mer & par terre. Dans cette circonstance, le com-

Commissaire Lacombe-St.-Michel avoit jugé nécessaire de se rendre à Toulon, pour accélérer la sortie de l'escadre, qu'on y préparoit pour aller porter du secours aux assiégés. Ce commissaire conventionnel a échappé heureusement à bord d'une petite felouque aux vaisseaux Anglois qui bloquent le port, & qui l'ont inutilement poursuivi. La frégate de guerre Napolitaine, la *Sirene*, qui a apporté à l'Amiral Hood, de la part de S. M. Sicilienne, 2 gros mortiers avec une grande quantité de bombes, pour l'aider à pousser vigoureusement le siege, a relâché ici le 9, & nous a appris que les Anglois étoient occupés alors à élever une batterie à 300 brasses de Bastia; de sorte qu'on a tout lieu de croire à la prochaine reddition de cette place. En même tems, l'on nous mande qu'il est arrivé à St.-Florent, sous l'escorte de quelques frégates Angloises, un convoi qui y a conduit une grande quantité de munitions de guerre, de provisions de bouche & d'habillemens avec 1500 marins, pour mieux équiper les vaisseaux Anglois. On y attendoit encore un autre convoi avec des approvisionnemens & des troupes de débarquement.

On a appris ici la nouvelle d'une insurrection dans la Sardaigne, non pas néanmoins contre le souverain, mais contre le vice-roi, & les administrateurs, dont les Sardes étoient mécontents. Après la conduite pleine de zele & d'attachement, que les Sardes ont montrée pour leur roi & pour leurs loix, sur-tout lors de l'expédition que les François firent

contre leur isle , il y a environ un an, il paroît que la cour n'avoit pas donné l'attention nécessaire aux représentations qu'ils lui avoient adressées par leurs députés : ils se sont donc soulevés , en protestant néanmoins que ce n'étoit que contre le vice-roi , contre leur évêque , & quelques fonctionnaires publics, tous étrangers ; Piémontois ou Génois. Ils ont résolu de les arrêter ; & , les troupes ayant voulu défendre le vice-roi , il y a eu une espece de combat , dans lequel les paysans ont été supérieurs : ensuite ils se sont emparés du château & ont renfermé dans un couvent toutes les personnes dont ils croient avoir à se plaindre : ils les y ont gardés à vue , jusqu'à ce qu'ils aient eu l'occasion de les mettre sur un bâtiment , sans leur faire aucun autre mal ; & de cette façon ils les ont tous renvoyés à la cour de Turin , en adressant une nouvelle supplique au roi , par laquelle ils le prient de leur envoyer un de ses fils , pour les gouverner comme vice-roi de sa part , & qu'à l'avenir des Sardes , à l'exclusion de tous autres , soient employés dans l'isle. Dans le combat , qu'il y a eu , il a été tué une vingtaine de personnes ; mais depuis , la tranquillité a été rétablie à Cagliari. Le peuple , la noblesse , & le clergé sont en parfaite union. L'isle continue d'être gouvernée au nom du roi ; & dans cette insurrection l'on n'apperçoit en rien l'esprit de la révolution de France. Cependant elle est infiniment fâcheuse pour la cour de Turin dans les circonstances présentes , d'autant plus que le gouvernement tant civil
que

que militaire de ce pays a pris depuis long-tems un caractere de foiblesse & d'indécision, qui semble l'avoir rendu incapable d'une marche ferme & assurée : des jacobins, placés imprudemment dans toutes les parties de l'administration, le travailloient en secret, & le préparoient aux événemens qu'ils se propo-foient d'amener quand il en seroit tems.

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (le 6 Juin). Le 4, a été célébré dans cette capitale l'anniversaire de la naissance de S. M. Le palais n'a pas désempli toute la journée : tous les grands du royaume, les ambassadeurs, les étrangers distingués, les princesses & autres personnes de considération, s'y sont rendus. A une heure on a tiré, suivant l'usage, le canon du Parc & de la Tour. Le soir, des illuminations plus brillantes que de coutume, prouverent l'empressement du peuple à témoigner de plus en plus dans les circonstances actuelles, son attachement à son roi.

Une *Gazette extraordinaire*, publiée le 21 Mai au soir, donna la copie des nouvelles dépêches du général Grey, en date du 26 Avril. La conquête de la totalité de la Guadeloupe a été achevée le 20, par une capitulation du général Collot, commandant au fort St.-Charles. Marie-Galante, la Desirade, & les Saintes sont compris dans cette capitulation. Ainsi, il ne reste plus aujourd'hui un pouce de terre à la France dans toutes les isles du Vent, & peut-être dans toutes les Antilles.

Le 4 de ce mois après midi, l'amirauté reçut l'avis que la flotte de l'amiral Howe avoit rencontré la flotte François, & que la tête des vaisseaux Anglois avoit déjà attaqué l'arrière-garde de l'ennemi. Le 5 au matin, le lieutenant Bingham du vaisseau de S. M. l'*Audacieux* arriva à l'amirauté, avec la nouvelle, que le 28 Mai à la pointe du jour, la flotte de l'amiral Howe, par la lat. de 47, 30 à environ 60 lieues dans l'ouest d'Ouessant, eut connoissance de la flotte François, composée de 24 vaisseaux de ligne & de 7 à 8 frégates. Lord Howe fit aussitôt le signal de se former en ordre de bataille. Les François, de leur côté, parurent pendant quelques heures vouloir en venir à une action; mais vers le milieu du jour, ils firent de la voile, & manœuvrèrent pour l'éviter. Le signal fut alors donné par l'amiral Anglois pour la chasse générale. L'*Audacieux* de 74, étant un des meilleurs voiliers, se trouva vers 8 heures du soir, à portée du vaisseau ennemi le plus en arrière la *Bretagne* ou *Républicain* de 112 canons. Aussitôt le combat commença; les deux vaisseaux se battirent avec beaucoup de valeur jusqu'à la nuit. Les François essayèrent plusieurs fois d'aborder l'*Audacieux*, mais chacune de ces tentatives leur coûta beaucoup de monde. La *Bretagne*, très-maltraitée, pouvoit à peine riposter au feu de l'*Audacieux*, quelque tems avant qu'elle se retirât du combat. Le 29 au matin, le capitaine Parker ayant apperçu qu'elle étoit dématée, porta sur elle dans le dessein de s'en emparer; mais

il découvrit 7 ou 8 vaisseaux de ligne François qui lui donnoient chasse, ce qui le força de faire route pour le port. Quand l'*Audacieux* commença à attaquer la *Bretagne*, quelques vaisseaux de la division du commodore Paisley avoient engagé de loin le combat avec une partie de la flotte François. Cette circonstance donne lieu de croire qu'il y aura eu une action générale. On attend à chaque instant des nouvelles ultérieures.

La question de la paix avec la France fut agitée le 30 dans les deux chambres du parlement (a). A celle des pairs, le duc de Bedford ouvrit la séance, en disant qu'il se proposoit de mettre sous les yeux de leurs seigneuries les diverses époques de la guerre dans laquelle on étoit engagé & les différentes faces qu'elle a prises, afin de leur faire appercevoir les vues qui ont porté le gouvernement & la législature à la poursuivre, & prouver l'impossibilité, d'après leur conduite, de déterminer clairement leurs intentions, & leur objet réel, ainsi que le moment où l'on pourra juger qu'ils ont atteint

(a) Un ministre protestant a traité cette question, il y a quelques mois, d'une manière très-satisfaisante; & si son discours a été connu à Londres, il a pu servir avantageusement contre la minorité dans les débats des deux chambres. Le politique, le philosophe, le chrétien y trouvent divers points de direction. C'est M. de la Saussaye, pasteur de l'église Wallone à la Haye, qui fit le 26 Mars ce discours, *Sur les avantages de la guerre, & les avantages de la paix, dans la circonstance présente.* Il a été imprimé à la Haye, chez Gelse.

le but de leurs projets. Il fit ensuite lecture de 14 propositions, sous le nom de *considérations*, dont voici la teneur.

„ Considérant, 1°. Qu'après les événemens du 10 Août 1792 la politique avouée du gouvernement étoit d'observer une stricte neutralité & de s'abstenir de se mêler en aucune manière des affaires intérieures de la France; que depuis la guerre déclarée contre S. M. & les Provinces-Unies, l'objet de nos armemens étoit de s'opposer à tout projet d'agrandissement de la part de la France; & que c'est le motif qui a déterminé l'approbation des deux chambres.

2°. Que dès la fin d'Avril 1793, les armées Françaises ont été obligées d'évacuer la Flandre & la Hollande; que le 5 du même mois, le prince de Cobourg a déclaré qu'il agissoit pour rendre à la France son roi & la constitution qu'elle s'étoit donnée, & que dès le 9 suivant, le même prince a révoqué sa déclaration.

3°. Que par un article du traité conclu avec le Landgrave de Hesse-Cassel le 10 du même mois, on voit que les ministres pensoient que la situation des affaires ayant changé d'aspect, les troupes Hessoises pourroient devenir inutiles à S. M.

4°. Que le 14 Juillet suivant, S. M. & le roi de Prusse sont convenus réciproquement de continuer leurs efforts respectifs suivant que les circonstances l'exigeoient.

5°. Qu'le 23 Août 1793, lord Hood a déclaré qu'il n'avoit d'autre vue que celle de rendre la paix à une grande nation; qu'en conséquence les habitans de Toulon ont protesté qu'ils vouloient unanimement un gouvernement monarchique tel que l'avoit formé l'assemblée constituante de 1789; ce qui fut accepté par la proclamation du même lord en date du 28 Août.

6°. Que dans un Mémoire présenté aux Etats

Généraux à la Haye le 25 Janvier 1793, on lit ces mots : „ Depuis près de quatre ans , „ certaines gens méprisables se disant philosophes , „ ont eu la présomption de se croire capables d'éta- „ blir un nouveau systéme de société civile ; pour „ réaliser cette chimere , enfant de leur vanité , „ ils ont jugé nécessaire de renverser & détruire „ toutes les notions établies de subordination, de „ morale & de religion &c „ ; & que ces paroles s'appliquoient à ce même gouvernement avec lequel S. M. n'a pas cessé de traiter depuis son institution en 1789 jusqu'à sa dissolution en Août 1792.

7°. Que par la déclaration du 29 Octobre 1793, S. M. ne demandoit autre chose à la France qu'un gouvernement stable & légitime ; fondé sur les principes reconnus d'une justice nouvelle.

8°. Que la guerre a été présentée à cette chambre comme une cause d'un intérêt général, à laquelle toutes les puissances alliées coopéreroient cordialement.

9°. Que S. M. n'a point trouvé dans ces mêmes puissances cette coopération cordiale.

10°. Que l'impératrice de Russie n'a contribué en rien à cette cause commune, que la Suede & le Danemarck se sont unis pour soutenir leur neutralité armée ; que la Suisse & Venise sont restés neutres ; qu'il a fallu fournir un subside au roi de Sardaigne pour le mettre en état de se défendre ; que le roi des deux Siciles s'est réservé la liberté de pouvoir abandonner la coalition quand il jugera qu'il ne peut plus continuer la guerre avec justice & dignité ; qu'enfin, les efforts de l'Espagne & du Portugal sont sans effet.

11°. Qu'on a été obligé de payer un énorme subside au roi de Prusse pour lui faire tenir les engagements qu'il avoit contractés ; que les Etats-Généraux n'ont voulu s'obliger que pour un an à payer leur part de ce subside ; qu'en raison & en

politique, il n'y a aucun motif de refuser à l'empereur ce même subside s'il le demande, puisque les efforts & les dépenses qu'il a faits dans cette guerre, excèdent de beaucoup ceux de la Prusse.

12°. *Arrêté* qu'il paroît à la chambre que la France ne peut plus entretenir aucune vue d'agrandissement & d'ambition; que par conséquent on peut obtenir à présent une paix sûre & permanente, & telle que nous nous la proposons en commençant la guerre, pourvu que d'un côté la France se contente de la possession de ses propres domaines, & que d'un autre nous adhérons aux principes de justice & de politique, si souvent déclarés par S. M. & ses ministres; de ne point nous mêler des affaires intérieures de ce royaume.

13°. Qu'il est du devoir des ministres de S. M. d'employer dans les circonstances actuelles, tous les moyens propres à amener la paix, en proposant à la France des conditions équitables & modérées, & s'engageant par-dessus tout à ne point se mêler de son régime intérieur.

14°. Que dans tous les cas possibles la chambre est d'avis qu'il est à désirer que S. M. fasse une déclaration expresse de ses vues, parce que si c'est son intention de ne point se mêler du gouvernement intérieur de la France, rien ne peut disposer davantage à entrer en négociation, & parce que dans la supposition contraire il est essentiel qu'on connoisse précisément jusqu'à quel point on veut s'en mêler, afin d'engager ceux qui sont mécontents du gouvernement actuel, à s'unir à nous, dès qu'ils auront la satisfaction de connoître qu'ils peuvent le faire avec sûreté. „

Après cette lecture, lord Auckland proposa l'ajournement de la question. Les débats devinrent très-opiniâtres. Lord Lauderdale & Lansdowne seconderent vivement le duc de Bedford, & appuyèrent sa proposition; mais

ils furent successivement relancés par plusieurs membres. Les points de comparaison que lord Lansdowne avoit tâché de trouver entre la révolution de France & celle d'Amérique, furent victorieusement réfutés par lord Fitzwilliam. Il demanda „ si le congrès, quand il „ eut déclaré les états indépendans, avoit „ pris aucune résolution qui pût troubler la „ paix des autres pays; s'il s'étoit montré l'en- „ nemi de toute autre forme de gouvernement; „ s'il avoit fait des déclarations en faveur „ des droits de l'homme, & enfin s'il s'étoit „ permis d'établir des principes extravagans „. Le seul reproche qu'il trouva qu'on pouvoit faire aux ministres, est d'avoir tardé trop long-tems à prendre des mesures décisives contre la France. Loin de blâmer les mesures actuelles prises par l'administration, lord Mansfield ne fit point difficulté de déclarer qu'il n'en est aucune qu'il n'eût conseillée lui-même. Il prouva que c'étoit la France qui avoit déclaré la guerre, par une Lettre de M. de Lessart à M. Necker, dans laquelle il dit „ *qu'il regrettera toute sa vie, que la France ait provoqué la guerre & mis l'Europe en feu* „; ajoutant „ *que les finances sont si dérangées & les ressources si épuisées, que les personnes qui ont l'autorité, ne font point difficulté de déclarer qu'elles y suppléeront, en s'emparant de la propriété de tous ceux qui s'opposent à leurs mesures, dans leur pays aussi bien que dans les nations voisines, même quand elles ne seroient pas en guerre avec elles* „. Aux raisonnemens des

lords Lauderdale & Lansdowne, qui s'étendirent fort au long sur les malheurs, & les mauvais succès de la guerre, lord Grenville répondit d'une manière tranchante & décisive. En convenant que l'objet de toute guerre est une paix solide & avantageuse, il observa qu'on n'avoit point encore dit avec qui l'on pourroit la faire. „ Au commencement de la session actuelle, continua-t-il, on disoit qu'il existoit en France une seconde constitution, un conseil-exécutif, sept ministres d'état. Que sont-ils devenus? L'ombre de cette misérable constitution a disparu. Le conseil exécutif n'est plus. Les ministres d'état sont renvoyés. La Convention elle-même n'existe plus : la moitié de ses membres a été guillotinée. Pour conserver leur autorité, Roberspierre & Barrere ont sacrifié leur ancien ami Danton, & le reste de cette assemblée est leur esclave. Eux-mêmes ne subsisteront que jusqu'au moment où un nouveau démagogue, plus habile qu'eux, établira un nouveau despotisme sur les ruines de ces tyrans „. Quant à l'opinion de lord Lansdowne, que le gouvernement le plus avantageux pour l'Angleterre, que l'on pouvoit introduire en France, seroit celui d'une république fédérative telle qu'elle existe en Amérique, elle fut également réfutée par lord Grenville, qui déclara „ que le seul moyen d'obtenir une paix solide, c'étoit de rétablir la royauté en France, que ce n'étoit point la monarchie qu'on pouvoit accuser de despotisme, mais les abus seuls de

„ la monarchie „. Enfin , la chambre s'étant divisée, il y eut pour l'ajournement 113 voix contre 12 seulement. — Les efforts de l'opposition dans la chambre des communes, n'eurent pas plus de succès. Mrs. Fox & Shéridan entrèrent dans les mêmes discussions. Le premier proposa les résolutions que le duc de Bedford avoit présentées dans la chambre des pairs ; tous deux se déchaînerent contre la guerre , & ne rougirent point de faire l'éloge de la révolution Française. Un grand nombre de membres, qui prirent successivement la parole, demanderent la question préalable, & furent secondés par M. Pitt, qui répondit à M. Fox de la manière suivante.

„ Un honorable membre a relevé différentes variations qu'il a apperçues dans la conduite des ministres suivant les diverses époques de la révolution. Mais peut-on prétendre qu'en aucun cas & dans aucune circonstance, on ne puisse étendre les bornes de notre sûreté au-delà des causes qui ont donné lieu à la rupture, & nous seroit-il interdit d'arrêter efficacement des principes qu'on veut propager dans tout le globe l'épée à la main ? N'est-il pas singulier que lorsque la chambre, à raison des crimes commis par la Convention Française, a jugé convenable, même en tems de paix, de rompre toute communication avec elle, on veuille, aujourd'hui que nous sommes en hostilités ouvertes & invétérées, & que ces crimes deviennent de jour en jour plus atroces, l'engager à renouer ces mêmes communications ? L'honorable membre a supposé que quand S. M. a augmenté ses forces, on ne songeoit point à se mêler du gouvernement intérieur de la France. Mais le message du roi & l'adresse de la chambre prouvent le contraire. Le danger de l'Europe y est attribué non-seulement à une ambition

déordonnée, mais encore à la propagation de principes tendant à renverser tous les gouvernemens établis. C'est d'après ce langage que la France a déclaré la guerre, & c'est pour soutenir les mêmes principes qu'elle la continue. Bien plus : quand l'honorable membre a fait une motion semblable lors de la clôture de la dernière session, j'ai eu l'honneur de dire que je me proposois de ne me mêler de l'état intérieur de ce malheureux pays, qu'autant qu'il seroit nécessaire pour notre propre sûreté. J'obtins en ce point la concurrence de son suffrage, & maintenant contre son propre avis, contre ce qui s'est pratiqué dans toutes les guerres par les états indépendans, il prétend qu'on ne doit point se mêler des affaires intérieures de la France. Faut-il donc nous désister d'un usage approuvé par tous les hommes d'état, sanctionné par l'expérience de tous les siècles & conforme à la saine raison, lorsque notre situation & l'importance des objets que nous avons en vue, nous en font une loi impérieuse ? Bien loin de penser que la chambre puisse adopter l'opinion de l'honorable membre, je suis persuadé qu'elle jugera devoir embrasser ce plan de conduite, quand même elle ne se le seroit pas proposé d'abord. La déclaration de lord Hood & la proclamation de S. M. tendent toutes deux au même but, celui de promettre protection à ceux qui se déclareront en faveur de la monarchie héréditaire, sans s'engager à adopter aucune forme particulière de gouvernement. Il faudroit une clairvoyance supérieure même à celle de l'honorable membre, pour découvrir entr'elles aucune contradiction. C'est dans le mois d'Octobre que s'est faite la proclamation ; & dans le mois de Juin quand les subsides ont été accordés à S. M., quand nous avons contracté des engagemens avec nos alliés, quand les opérations de la guerre sont arrêtées, c'est alors que l'honorable membre nous conseille de manquer à tous nos traités, d'abandonner tous nos projets, pour

adopter l'alternative bizarre qu'il nous propose. Que de phrases n'a-t-on point employées pour persuader que l'objet de la guerre est impossible à atteindre ? Pour le prouver, on a supposé que l'intention des ministres étoit de conquérir la France. Or, nous défavouons ce projet. Jamais on n'a eu le dessein de la conquérir, mais de la sauver; de l'aider par ses propres efforts à se tirer de l'état malheureux dans lequel elle est plongée, & de la rétablir dans le rang qu'elle tenoit autrefois parmi les nations civilisées. L'honorable membre a observé que malgré deux campagnes le gouvernement de ce pays est aussi fort que jamais. Sa stabilité cimentée par la terreur ou par tout autre moyen, lui paroît être une raison suffisante d'entrer en négociation. N'est-il pas convenable aussi d'examiner sur quel principe ce gouvernement est fondé ? Alors nous verrons que c'est une affreuse tyrannie qui abusant du nom de liberté pour favoriser l'ambition de ses fauteurs, n'obtient de ce malheureux peuple une obéissance contrainte qu'à force de menaces & de massacres. On prétend qu'avant de détruire, on devoit avoir formé le plan de l'édifice qui doit remplacer. Ce raisonnement a plus d'apparence que de solidité. Ne peut-on pas d'abord assurer sans crainte d'être contredit, que toute espèce de gouvernement quelconque sera moins pernicieuse à l'Angleterre & à l'Europe que celui qui existe ? C'est d'ailleurs abuser étrangement des abstractions politiques, que de vouloir comparer à des gouvernemens où il existe toujours quelque forme de justice & d'humanité, une anarchie que les chefs rendent l'instrument de la mort de ceux qu'ils devoient protéger, pour en conclure que nous devons demander la paix à des gens qui ont déclaré qu'ils n'en vouloient aucune avec les têtes couronnées de l'Europe. On veut nous faire envisager la conquête des colonies comme un moyen d'y parvenir. Il vaudroit mieux les perdre à jamais que de laisser subsister les principes Ja-

cobins. Ce n'est qu'en les exterminant que nous pourrions espérer de conserver, je ne dis pas les îles des Indes Occidentales, mais l'île de la Grande-Bretagne elle-même. Je dois cependant remarquer que la possession de ces îles fournira de grandes ressources à notre nation & que leur perte doit occasionner à la France une détresse qui tôt ou tard ouvrira les yeux à ce peuple fasciné, sur la misère de son état & la perversité de ses chefs. „

„ On demande que nous déclarions formellement jusqu'à quel point nous entendons nous mêler du gouvernement de ce royaume, & que nous désignons quelle classe de François nous voulons protéger. Tout ce que je puis dire, c'est que les événements de la guerre peuvent seuls décider la première question, & que ce seroit prolonger & envenimer les dissensions des François que d'en épouser une classe en particulier. Toutes ces raisons me déterminent à voter pour la question préalable „.

M. Shéridan donna quelques explications, & M. Fox fit une longue réplique; mais la chambre s'étant divisée, il y eut pour la question préalable 208. contre 55 voix.

A L L E M A G N E.

MAYENCE (*le 4 Juin*). L'ouverture de la campagne dans ces contrées, a eu tout le succès qu'on en espéroit. Depuis la journée du 23 du mois dernier, il y a eu plusieurs affaires dont le résultat a été entièrement favorable aux armées alliées. Les ennemis, jugeant à propos de ne pas attendre l'attaque que l'on se proposoit de faire dans la nuit du 24 au 25, se retira jusqu'à Gernersheim. Les avant-Postes Autrichiens entrèrent à Spire ce jour-là, & le corps aux ordres du général Prussien de

Hohenlohe, occupa Neustadt & les environs jusque près d'Edighofen, où il parvint à temps pour arrêter les pillages des commissaires François, qui étoient occupés à en faire charger quantité de voitures. Plusieurs de ces commissaires furent mis en pieces par les huffards Prussiens, ainsi que par les payfans. Le 28, à 3 heures du matin, les François au nombre de 10 mille, s'avancerent contre les avant-postes Autrichiens, & dirigerent sur-tout leur attaque contre les Prussiens près d'Edighofen, dans la vue de faire une tentative sur Neustadt. Ceux-ci s'étant repliés jusqu'à Maykammer, cette manœuvre enhardit l'ennemi au point, qu'il poursuivit son attaque avec la plus grande impétuosité; mais il se trouva tout-à-coup enveloppé par la cavalerie Prussienne, qui lui enleva 8 pieces de canon, & lui fit 300 chasseurs à cheval prisonniers. Du côté de l'armée impériale, il fut également repouffé avec perte jusqu'à Germersheim, après une canonade de 8 heures. Les François occupent encore les lignes de ce dernier endroit, qui s'étendent jusqu'à Landau. On croit que le centre de l'armée Prussienne va faire un grand mouvement en avant de Lautern & Landstul. Le corps aux ordres du général Kalkreuth est déjà sur les bords de la Sarre. Après la déroute essuyée le 23 par l'ennemi, près de Lautern, les troupes qui étoient à Deux-Ponts, se hâterent dans la soirée d'évacuer cette ville, & de gagner Hornbach, Mittelbach & Bliescastel qu'elles abandonnerent bientôt, pressées par les Prussiens qui s'avan-

coient en vainqueurs, & firent plus de 3 mille prisonniers : des bataillons entiers & des régimens de cavalerie ayant mis bas les armes. Pendant plusieurs jours, on a amené ici un grand nombre de ces prisonniers, ainsi que beaucoup de canons & plusieurs drapeaux. Le général de Mollendorff a fait vendre 900 chevaux à Lautern, pour donner aux malheureux habitans les moyens de reprendre la culture de leurs terres. Les mouvemens qui ont lieu dans l'armée alliée, portent à croire qu'il se passera sous peu des événemens très-férieux. L'armée Autrichienne a ordre de chasser les François de leurs positions & de s'avancer sur Germersheim. D'après le plan du général de Mollendorff, les Prussiens laisseront Bitche sur leur droite, & se porteront du côté de Weissembourg, pour couper les François de Landau.

AUSBOURG (*le 21 Mai*). Quoique l'esprit religieux s'affoiblisse par l'iniquité des tems dans beaucoup de monasteres d'Allemagne, que la saine doctrine n'y soit pas toujours défendue avec ardeur, que le fébronianisme & l'emfanisme y aient trouvé de l'accueil ; il est consolant de pouvoir observer que cette dégradation n'est pas aussi étendue que l'on a pu le croire d'après quelques exemples. La maniere dont les prêtres François ont été reçus dans la plupart des abbayes, est une preuve de la foi & de la charité qui y existent encore à un très-haut degré. On voit à ce sujet la Lettre d'un de ces illustres exilés, où il est rendu compte de la conduite tout-à-fait honorable & touchante des

monasteres d'Allemagne à leur égard. Elle contient ces passages.

„ Je me suis arrêté en chemin en différentes abbayes de la Suabe, afin de ménager le peu de fonds en argent, qui me reste encore par la trop longue durée de notre exil. Je ne saurois assez vous dire, avec quelle bonté je fus reçu par-tout, quoiqu'absolument inconnu; le titre de prêtre, & de prêtre exilé pour la cause de la Religion, me suffisoit pour être regardé comme un envoyé du Ciel. A l'abbaye impériale de Zwifalten, M. l'abbé m'engagea d'y passer quelques semaines, & m'auroit gardé pour tout le tems de notre exil, si la plupart des chambres destinées pour les étrangers n'eussent été occupées déjà par des prêtres déportés, qui y sont nourris & logés. Pendant mon séjour, beaucoup d'autres de nos malheureux confreres y arriverent, & furent tous reçus avec la même charité que moi; & comme parmi eux il s'en trouva quelques-uns dans la plus grande indigence, M. l'abbé non-seulement les fit habiller tout à neuf, mais leur donna de l'argent en abondance, afin de pouvoir faire commodément le chemin aux endroits où ils tendoient. J'ai vu la même chose dans les abbayes de Willingen, Elchingen, Wettenhausen, Ansberg &c. &c. Chacune d'elles nourrit un nombre considérable de nos prêtres, & reçoit les passans de la manière la plus hospitalière. Généralement toutes les abbayes de la Suabe (deux seules exceptées, & qui cependant y passent pour les plus riches) se disputent, pour ainsi dire, à l'envi le plaisir de combler de biens nos infortunés confreres. Les Religieux mendians ne se distinguent pas moins à cet égard; & ils n'y perdent rien: car on m'a assuré depuis, que le peuple édifié de cette conduite le leur rend au centuple dans les aumônes. Deux abbayes de filles méritent l'admiration de l'Europe chrétienne, toutes deux dans la Suabe; l'une s'appelle *Klosterwald*, & l'autre la *vallée de Ste. Croix*, de l'ordre de Citeaux. Outre les sommes d'argent que ces deux maisons avoient envoyées différentes fois à Constance, & en quelques villes de la Suisse, où se trouvent réunis beaucoup de prêtres déportés; chacune en loge, & en nourrit encore dans son sein un nombre considérable. J'ai trouvé parmi ceux-ci le prédicateur de notre cathédrale, qui est

tout criblé des blessures qu'il avoit reçues pour la gloire de Jesus-Christ, mais desquelles il est assez bien rétabli. Ces bonnes dames regrettent beaucoup de n'avoir pas assez de place pour recevoir un plus grand nombre d'exilés : il y a bien encore quelques appartemens qui ne sont pas habituellement occupés, mais pour qui croyez-vous qu'ils sont destinés ? Ils ne le sont ni pour leurs amis ni pour leurs parens, car ils étoient tous priés de la part de ces ames charitables de ne pas venir les voir sans nécessité pendant les troubles de la France ; ils ne sont destinés que pour l'hospitalité de prêtres passans ; & chacun peut y rester jusqu'à ce qu'il soit remplacé par quelque nouvel exilé. En y arrivant, un homme destiné pour leurs besoins, visite aussi-tôt leurs linges & leurs habits ; & s'il y manque quelque chose, on y supplée : si on conjecture que vous ayez besoin d'argent, vous pouvez être assuré d'en être pourvu à suffisance. A l'abbaye de Ste. Croix j'ai vu à ce sujet un exemple touchant. Mde. l'abbesse présenta à un prêtre, qui prenoit congé d'elle, un louis d'or en le conjurant de lui dire sincèrement si ses besoins demandoient quelque chose de plus. Le prêtre s'excusa, & ne vouloit recevoir même qu'une partie de ce louis, en priant sa bienfaitrice de vouloir réserver le reste pour d'autres malheureux, dont son abbaye est toujours inondée ; sur quoi l'abbesse lui répondit. *Il est vrai que depuis la révolution de France j'ai eu la grace de voir & de nourrir chez moi au-delà de deux mille confesseurs de la foi, qui me demandoient l'hospitalité ; aucun d'entre eux n'est sorti encore de chez nous sans avoir été fourni au moins du nécessaire ; mais bien loin que par ces charités la maison ait souffert, depuis trois ans je vois la bénédiction de Dieu toute marquée dans ce qui nous arrive : j'ai observé que le Seigneur nous a rendu au centuple ce que j'ai donné à ses serviteurs ; ainsi, prêtre de Jesus-Christ, je vous prie en grace de me dire vos besoins, afin que j'y pourvoie.* Mde. l'abbesse de Klosterwald fit depuis peu une reponse semblable à quelques malveillans qui tenterent d'arrêter le cours de ses saintes largesses en lui représentant, que pour ce sujet elle auroit tout à craindre de la part de l'armée régicide, qui menace d'une invasion la Suabe. *Soit*, dit-elle, *en attendant je ne manquerai jamais au devoir que m'impose la règle de notre saint fondateur*

dateur ; ma confiance est en Dieu , & je crois plutôt m'assurer par ces actes de charité la protection du Ciel contre les hordes des impies. Voilà les premiers siècles de l'Eglise ressuscités dans ce pays-ci , & voilà en même tems le miracle de la Providence qui y nourrit tant de malheureux prêtres chassés de leur pays & réduits à la dernière misère par la rage de nos modernes philosophes , mais que le Seigneur a pris sous sa protection ; nous dirons toujours avec le Prophète , *Dominus regit me , & nihil mihi deerit.*

Je suis &c. Gys. Recteur de Markolsheim, diocèse de Strasbourg.

F R A N C E.

PARIS (le 3 Juin). Les travaux de la Convention sont actuellement de la plus grande nullité , & ne présentent absolument rien qui puisse le moins du monde piquer la curiosité publique. C'est toujours Barrère qui , comme organe du comité de salut public , fait tous les fraix des séances , par des rapports journaliers sur les opérations des différentes armées. Dans celle du 1 de ce mois , il rendit compte de la correspondance de celle du Rhin , d'après une Lettre du général en chef datée du quartier-général à Kurweiler , le 24 Mai , de laquelle il résulte ,, que la
 ,, veille , à 3 heures du matin , les forces coa-
 ,, lisées ont attaqué les républicains sur tous
 ,, les points ; que l'ennemi , secondé par une
 ,, artillerie de gros calibre , beaucoup plus
 ,, nombreuse que la nôtre , chercha d'abord
 ,, à forcer notre gauche ; que nous lui avons
 ,, vigoureusement riposté ; que bientôt il s'est
 ,, vu dans la nécessité d'employer toutes les
 ,, ressources de la tactique , pour chercher à

„ nous donner le change sur ses véritables at-
 „ taques ; qu'enfin , après divers essais inutiles
 „ il se décida à se porter sur notre droite , &
 „ fut repoussé avec beaucoup de perte. Mal-
 „ heureusement , ajoute le général en chef ,
 „ les nouvelles qui m'arrivent de la droite de
 „ l'armée de la Moselle , sont bien différen-
 „ tes & rendent ma position des plus critiques.
 „ Kayserlautern a été emporté avec Hochf-
 „ peyer , ainsi que Franckenstein & Waiden-
 „ thal , les deux derniers postes de notre ar-
 „ mée , qui par-là se sont trouvés entre deux
 „ feux. Le général Ambert , qui commandoit
 „ à Kayserlautern , m'annonce qu'il s'est re-
 „ tiré sur Pirmasens „ Hier , Barrere après
 „ avoir fait part à l'assemblée de quelques prises
 „ de peu d'importance sur les Anglois , lut une
 „ Lettre du général Jourdan , commandant en
 „ chef de l'armée de la Moselle. „ J'ai reçu vo-
 „ tre Lettre du 8 Prairial (27 Mai) , y est-il
 „ dit , où vous me mandiez de prendre Di-
 „ nant ; tout a bien réussi. L'ennemi attaqué
 „ avec vigueur , a fui devant nous , & nos
 „ soldats lui ont tué beaucoup de monde.
 „ Vous m'écrivez aussi de prendre Charleroi ,
 „ je m'acquitterai demain de ma commission ;
 „ mais comme on m'a rapporté que l'ennemi
 „ avoit un camp à St.-Girard , je le visiterai
 „ en personne. Je n'ai pas combattu les *es-*
 „ *claves* , comme vous sembleriez le désirer ,
 „ il n'y a pas de ma faute , je les ai cher-
 „ chés , mais ils n'ont pas osé m'attendre. . . .
 „ Le même agent du comité de salut public
 „ a été chargé d'annoncer une fâcheuse nou-

velle, & a rempli cette commission avec tout
 l'art & la circonspection dont il a coutume
 de faire usage en pareilles circonstances. „ Ci-
 „ toyens, a-t il dit, les trahisons de Paoli ont
 „ obtenu un instant de succès. Bastia a capi-
 „ tulé le 6 Prairial (25 Mai), mais Calvi
 „ tient encore, & peut tenir quelques mois.
 „ Le comité délibere sur les moyens de re-
 „ prendre Bastia „. A cet événement, qui se-
 „ pandit un moment de trouble parmi les mem-
 „ bres de la Convention & les tribunes, Bar-
 „ rere s'est empressé de faire succéder un autre plus
 „ favorable. C'est ainsi qu'il a annoncé „ que
 „ si nous avons eu un échec de ce côté, la
 „ république est bien dédommée par les
 „ bonnes nouvelles venues des Pyrénées; que
 „ les Espagnols sont prisonniers avec tout leur
 „ bagage; qu'ils ont posé les armes devant
 „ la république, & que le pavillon tricolore
 „ flotte à présent à St. Elme, au Port-Vendres
 „ & à Collioure. „

L'attention publique, depuis quelque tems
 exclusivement occupée des événemens de la
 guerre, en a été fortement distraite ces jours
 derniers, par les dangers qu'ont couru deux
 des principaux chefs du parti dominant, Ro-
 berspierre lui-même & Collot-d'Herbois. A en
 croire les bruits répandus par les Jacobins &
 le rapport fait par Barrere à la Convention,
 Robespierre a failli le 23 Mai éprouver le
 sort de Marat & tomber sous le poignard
 d'une autre Charlotte Cordai; c'est un indi-
 vidu de l'autre sexe qui en vouloit à Collot-
 d'Herbois, & qui lui a tiré un coup de pistolet

en pleine rue. Voici les détails donnés à la Convention dans les séances du 25 & du 26, sur ces deux tentatives, qui ont l'une & l'autre échoué; qui, en effrayant les chefs du gouvernement sur le sort qui les menace, n'adouciront probablement pas leur caractère; & qui ont déjà donné lieu à un décret, dont l'effet doit être d'ajouter à l'atrocité qui distingue la guerre actuelle.

Ce fut à la séance du 25 Mai, qu'il fut question de l'assassinat médité contre Collot-d'Herbois, & qu'un des représentans en fit le récit suivant. „ Un nommé *Ladmiral* attaqu
 „ Collot-d'Herbois dans la rue, lui tira un
 „ coup de pistolet & se retira chez lui, où il
 „ résolut de se défendre. Collot-d'Herbois n'en
 „ fut pas blessé : il appella une patrouille &
 „ vouloit monter dans la chambre de l'assas-
 „ sin, qui avoit eu le tems de recharger ses
 „ armes & menaçoit de tirer sur le premier qui
 „ approcheroit. Un nommé *Geoffroy*, qui ac-
 „ compagnoit Collot; le conjure de ne pas
 „ s'exposer; il monte lui-même & est atteint.
 „ Cependant on parvient à s'emparer de Lad-
 „ miral. Cet homme avoit été au service de
 „ la famille Bertin : à la journée du 10 Août,
 „ il s'étoit trouvé au Tuileries avec le batail-
 „ lon des filles St. Thomas „. A la séance
 du lendemain, Barrere, au nom du comité
 de salut public, communiqua les détails du
 projet d'assassinat dirigé contre Roberfpierre
 „ Le 23 Mai, dit-il, sur les 9 heures du soir,
 „ une fille de l'âge de 20 ans se présenta dans
 „ la maison du citoyen Dupai, chez qui de-

meure Roberespierre, & demanda à lui parler. Sur la réponse, qu'on lui fit qu'il n'y étoit pas, elle dit : *Il est bien étonnant, qu'étant fonctionnaire public il ne soit pas chez lui : comme fonctionnaire public, il est fait pour répondre à tous ceux qui se présentent chez lui.* Ce ton d'insolence ayant fait naître des soupçons, on l'arrêta, & on la conduisit au comité de sûreté générale. Dans le chemin, elle dit à ses conducteurs, que, lorsqu'il y avoit un roi, on entroit chez lui sans difficulté, & qu'elle verseroit tout son sang pour en avoir encore un : arrivée au comité, elle subit un interrogatoire : elle dit se nommer *Aimée-Cécile Regnault*, âgée de 20 ans, fille d'un marchand papetier, & après quelques autres questions & réponses, elle dit : *Vous êtes cinquante mille tyrans, & j'allois chez Roberespierre, pour voir comment est fait un tyran.*

— Elle portoit un paquet, contenant un habillement complet de femme. On lui demanda, pourquoi elle avoit ce paquet ? Elle répondit, que *s'attendant à aller au lieu où on alloit la conduire, elle étoit bien aise d'avoir du linge pour se changer.* — A elle demandé ce qu'elle entendoit par le lieu où on alloit la conduire ? Répondu : *la prison, pour aller ensuite à la guillotine.* — On trouva sur elle deux couteaux : à la demande qu'on lui fit de ce qu'elle vouloit en faire, elle répondit qu'elle ne vouloit pas

„ s'en servir pour faire du mal à personne „
 Après avoir satisfait la curiosité de l'assemblée
 & des tribunes, Barrère les avertit „ qu'il
 „ falloit se défier de l'hypocrite intérêt de ceux
 „ qui demandoient qu'on donnât des gardes
 „ aux membres des comités de salut public
 „ & de sureté générale. Ceux qui conseillent
 „ de pareilles précautions, ajouta-t-il, ne sont
 „ pas partisans de la république; ils ne sont
 „ pas de défenseurs vrais de la représentation na-
 „ tionale „. Cet avis avoit trait à la proposi-
 tion, qui la veille avoit été faite aux Jacobins,
 de donner une garde, non aux membres des
 comités, mais à tous les représentans du peu-
 ple; proposition que Robespierre avoit com-
 battue: mais, en même tems Robespierre &
 Collot-d'Herbois avoient fortement dénoncé
 les nouvelles conspirations, qui tendoient à
 assassiner les représentans; & ils avoient fait
 chasser de la société des Jacobins & traduire
 au comité de sureté générale un nommé *Rouf-
 felin*, qui jusqu'ici avoit passé pour un Jaco-
 bin très-pur. Barrère dans son rapport ne man-
 qua pas d'attribuer les nouvelles conspirations
 aux Anglois, par lesquels il prétendit qu'étoient
 dirigés les poignards des assassins. Il présenta
 même un projet d'adresse & de décret, pour
 enjoindre aux soldats conventionnels de n'é-
 pargner aucun Anglois ni Hanovrien. Ce pro-
 jet fut applaudi, sans que personne eût l'air
 de songer aux représailles, que pourroient pren-
 dre ces ennemis; & l'assemblée, en l'adop-
 tant, rendit un décret en ces termes: „ Il ne
 „ fera fait aucun prisonnier Anglois ou Ha-

„ novrien. „ Ce rapport de Barrere a été envoyé dans toute la France, & traduit dans toutes les langues.

On ne peut se faire une idée de l'activité du tribunal révolutionnaire établi à Paris. Il ne se passe presque pas de jour, qu'il ne condamne à périr sous la hache de la guillotine 20 à 30 personnes; & l'on remarque dans le nombre des victimes, de très-forcenés partisans du régime actuel, entre autres Donadiu, général de brigade à l'armée du Rhin, & le fameux Jourdan, connu sous le nom de *Coupe-têtes*, né à St.-Just, département de Haute-Loire, qui, de boucher, devint garçon maréchal-ferrant, ensuite soldat au régiment d'Auvergne, attaché aux écuries du maréchal de Vaux, en dernier lieu général de l'armée d'Avignon & chef d'escadron de la gendarmerie (a). Le 2 & le 3 de ce mois, 44 personnes ont été exécutées, parmi lesquelles il s'en trouve 26, toutes domiciliées à Sedan, membres de la municipalité, ou officiers mu-

(a) Un homme qui fuit en poète-philosophe la destinée des héros de la révolution, lui a fait cette épitaphe :

Ci git qui de *boucher*, de *garçon-maréchal*,
 Devint tout-à-coup général;
 Mais en changeant ainsi de vie,
 De penchant il ne put changer.
 Elevé dès l'enfance à *tuer* ou *forger*,
 Il n'eut d'ardeur & d'industrie
 Que pour la *forge* & la *tuerie*;
 Et si son exécration
 Fit depuis à grands flots couler le sang humain,
 C'étoit pour mieux *forger* des fers à sa patrie.

nicipaux, ou ex-notables. Le maire en 1790, l'ex-procureur de la commune & 5 fabricans de draps figurent dans cette sanglante nomenclature. Leurs biens, comme ceux des autres qui subissent le même sort, ont été confisqués au profit de la *nation*.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 13 Juin). L'armée conventionnelle des Ardennes, commandée par le général Charbonnier, malgré les dernières défaites qu'elle avoit essuyées sur les bords de la Sambre qu'elle avoit été obligée de repasser, ne s'est cependant pas laissé décourager par ces revers. Après avoir fait venir de nouveaux renforts des garnisons voisines en hommes & en artillerie, pour remplacer le vuide causé par les pertes précédentes, elle passa de nouveau la Sambre sur trois fortes colonnes, sans que nos troupes aient apporté le moindre obstacle à ce passage. L'ennemi occupa trois camps nombreux dans cette partie de notre territoire; le premier au-dessus de Gosselies; le second entre ce dernier endroit & Charleroi & le 3^{me} vis-à-vis de cette ville dont il ne tarda pas à faire le siège. L'empereur, ayant été informé de ces mouvemens & de ces tentatives, quitta la grande armée, avec un corps de 15 mille hommes, dans l'intention d'aller délivrer Charleroi, qui étoit vivement bombardé par les Conventionnels. Ce fut dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, que l'armée alliée se mit en mouvement pour marcher contre l'ennemi: le 3 avant

le jour nos troupes, s'étant avancées sur plusieurs fortes colonnes, attaquèrent l'armée Françoisse, qui occupoit une bonne position, servant à couvrir le siege de Charleroi. Le combat s'engagea principalement à notre aile gauche avec la plus grande vigueur. Cette aile se battit pendant trois heures consécutives avec la droite des Conventionnels, à une très-petite distance, ce qui rendoit terrible le feu du canon & de la mousqueterie. Deux fois de suite nos troupes furent vigoureusement repoussées par les François; mais à la troisième charge, le corps de réserve s'étant avancé pour soutenir notre aile gauche, l'ennemi fut enfoncé de tous les côtés à la fois, & obligé de se retirer avec une grande précipitation. Le fort du combat eut lieu entre Marchienne-au-Pont & Charleroi; & la sortie, que fit en même tems la garnison de cette place, ne contribua pas peu à accélérer la retraite des François. La bataille, qui avoit commencé à 2 heures du matin, étoit terminée à 10 heures. Vers ce tems-là non-seulement l'ennemi avoit, malgré les plus grands efforts, levé le blocus de Charleroi, mais encore il repassoit la Sambre, ce qu'il fit cependant en assez bon ordre, protégé par la nature du terrain. Les Conventionnels se retirèrent dans les bois, où ils avoient eu la précaution de se fortifier, ce qui empêcha nos généraux de les poursuivre. Quant à la perte en tués & blessés, l'écharnement avec lequel on s'est battu, à

dù la rendre considérable de part & d'autre. Pendant 48 heures, que les François ont bombardé Charleroi, ils y ont jetté près de 2 mille bombes, & une partie de la ville haute est fort endommagée. Quelques jours auparavant, l'empereur avoit remplacé dans le commandement des troupes qui agissent dans cette partie, les généraux de Kaunitz & de Schrœder par le général Alvinzy. Tandis que Charleroi étoit délivré, nos troupes étoient aussi aux prises avec l'ennemi au-dessus de Namur; le général Beaulieu l'attaqua dans différens postes, d'où il parvint à le déloger; & ce petit avantage rétablit le calme dans cette dernière ville, dont plusieurs habitans étoient déjà partis avec leurs meilleurs effets. Quant à la Flandre, les alliés n'ont jusqu'à présent fait aucune tentative importante, & n'ont pu parvenir encore à faire lever le siège d'Ypres que les François bombardent depuis le 5. L'empereur a quitté aujourd'hui les Pays-Bas pour retourner à Vienne, où des affaires importantes demandent sa présence. Quelques jours auparavant S. M. avoit adressé aux Etats Belges une dépêche, pour en obtenir le consentement à une levée de recrues; cette dépêche est très pressante. On y lit entr'autres ces passages.

„ Quoique nous ayons vu, avec autant de satisfaction que de gratitude, les sacrifices que vous avez voulu faire pour exciter mes sujets à prendre des engagements volontaires, nous ne saurions vous cacher que cette ressource n'ayant jusqu'à présent rien produit, notre armée pourroit

„ peut-être ne plus se trouver à même de déployer
 „ contre un ennemi qui fait tant d'efforts pour en-
 „ vahir ces provinces, la résistance & les mesures
 „ offensives qui les ont préservées jusqu'ici...
 „ Vous nous avez, à la vérité, offert plusieurs fois
 „ la levée de quelques nouveaux corps : mais nous
 „ avons considéré qu'il faudroit beaucoup trop de
 „ tems pour les organiser, & les former à l'exercice
 „ & aux évolutions militaires, tandis que ces hom-
 „ mes, mêlés aux soldats, rendront d'abord les bons
 „ services que nous en attendons. „

On espere qu'on verra enfin cesser un abus qui égaloit en fait de scandale la capitale des Pays-Bas, à la Babylone de la France, savoir la profanation manifeste & affectée des jours de dimanches & de fêtes. Toutes les réclamations faites jusqu'ici à ce sujet ont été vaines * ; mais il paroît par le décret suivant qu'on va s'en occuper sérieusement.

Décret du conseil-souverain de Brabant suivi sur le requisiatoire du conseiller & procureur-général de Brabant, concernant l'observance des dimanches & jours de fêtes.

A l'empereur & roi en son conseil-souverain ordonné en Brabant.

„ Remontre le conseiller & procureur-général de Brabant, que quoique par les synodes & les édits il soit suffisamment pourvu à l'abstinence de toute œuvre servile les jours de dimanches & fêtes, cependant depuis quelque tems l'on voit ce précepte divin entièrement négligé, & au grand scandale de tous les fideles, l'on voit travailler publiquement pendant ces jours particulièrement consacrés au culte du Seigneur à toutes sortes d'ouvrages.

Et comme il convient de réprimer entièrement

* 1 Mars, p. 394. — Vues sur cet objet, ci-dessus p. 290 & suiv.

& de faire cesser un abus aussi scandaleux, le remontrant se retire vers l'autorité de la cour.

Requérant qu'il lui plaise de défendre à tous maîtres & ouvriers de travailler à toute œuvre servile les jours de dimanches & fêtes, à peine de trois florins d'amende exécutable en vertu du même Décret à charge du maître pour chaque ouvrier qui aura travaillé, ou des ouvriers mêmes, au choix de l'officier acteur, avec permission à ce dernier d'arrêter civilement tous les ouvriers contraventeurs jusqu'à ce qu'ils auront satisfait à l'amende & aux fraix.

Comme aussi d'interdire à tous marchands en détail, d'exposer leurs marchandises en vente les mêmes jours, aussi à peine de trois florins d'amende pour chaque contravention exécutable en vertu du même Décret, sans néanmoins innover en rien les statuts particuliers des chefs-villes à l'égard des comestibles & autres objets périssables, qui resteront en leur force & vigueur.

Avec permission au requérant de faire afficher le présent Décret par toute la province où besoin sera.

Quoi faisant Sc.

Etoit signé A. J. Strens. ,,

„ Rapport fait en plein conseil, la cour à l'intervention de l'office fiscal, fait défense très-expresse à tous maîtres de métiers & ouvriers, de travailler à toute œuvre servile les jours de dimanches & fêtes, à peine de trois florins d'amende exécutable en vertu du présent Décret, à charge du maître pour chaque ouvrier qui aura travaillé, ou des ouvriers mêmes, au choix de l'officier acteur, avec permission à ce dernier, d'arrêter civilement tous les ouvriers contraventeurs jusqu'à ce qu'ils auront satisfait à l'amende & aux fraix; défend pareillement à tous marchands de tenir boutique ouverte, ou d'exposer publiquement en vente leurs marchandises, les mêmes jours, aussi à peine de trois florins d'amende pour chaque contravention, exécutable en vertu du

présent Décret ; le tout néanmoins sans innovation quelconque des statuts particuliers des villes & autres endroits , à l'égard des comestibles & autres objets repris aux mêmes statuts , lesquels resteront en leur pleine force & vigueur. Permet au requérant de faire imprimer le présent Décret , & de le faire afficher par-tout où besoin sera. Fait à Bruxelles ce 6 de Juin 1794. *Etoit paraphé* Liny. vt. *signé* L. C. Bosquet. »

NOUVELLES DIVERSES.

Les nouvelles de Pologne représentent l'armée Prussienne comme très-voisine de Cracovie. Un corps considérable de carmagnols Polonois a été défait près de Lowitz. — Il paroît s'élever quelques nuages entre la cour de Petersbourg & celle de Stockholm : on assure qu'il y a déjà eu de part & d'autre des explications très-vives. — Depuis que l'envoyé de Roberspierre a fait son entrée solennelle à Constantinople , en bonnet rouge , on commence à croire que le divan pourroit bien favoriser la démocratie Polonoise.

Extrait d'une Lettre d'Amsterdam. „ Vous vous êtes plaint dans votre dernier Journal, p. 223, du changement fait dans le titre de la brochure publiée par ceux qui se nomment *catholiques jansénistes* , & avez sommé les auteurs de la *Bibliothèque Ecclésiastique* de produire l'édition qui porte *catholiques qu'on appelle jansénistes* . Il est bien vrai qu'il n'y a point d'exemplaire françois qui porte cette dernière leçon ; tous sont conformes à celui que vous avez vu : mais vous ignorez sans doute qu'on en a fait une traduction en langue hollandoise , où de cette altération du titre avoit eu lieu ; & comme les auteurs de la *Bibliothèque* se sont sans doute servis d'un

de ces exemplaires, leur bonne foi ne peut être compromise dans cette affaire. Je suis convaincu que vous voudrez bien insérer cette Lettre dans votre prochain numéro, en preuve de la justice que vous êtes disposé à rendre à tous ceux qui ont droit de la réclamer.

Le poète qui se persuade que j'ai refusé de faire usage de son Ode par d'autres raisons que *ne laudes dominum in vitâ sua*, se trompe à son détriment. L'ode n'étoit pas mauvaise, mais j'ai cru que mon principe étoit bon, & j'ai à me reprocher de ne l'avoir pas toujours rigoureusement suivi.

*Extrait d'une Lettre de M. P**. vicaire de B**.*
réfugié à Liege, le 10 Juin (a). „ Parmi le grand nombre de martyrs qui dans ces dernières années ont illustré l'Eglise de France, on doit particulièrement placer M. Collet, curé de Voinémont, diocèse de Nancy. Retiré à Treves, il ne put soutenir son absence de sa paroisse, & l'abandon de ses chères ouailles, & retourna dans la province pour y distribuer le pain de la parole à ceux qui en avoient le plus pressant besoin. Arrivé à Nancy, & obligé de se cacher avec soin; il travailla nuit & jour de bouche & par écrits, & par toutes sortes de démarches apostoliques à encourager les foibles, à soutenir les forts, à prémunir les imprudens contre le perfide serment d'égalité. Trahi par une domestique, il fut arrêté par les Jacobins, traîné en prison, & condamné à la mort. Un prêtre jureur lui fut envoyé pour lui administrer les Sacremens. Mais le généreux confesseur de la foi, lui dit: *Allez, je n'ai pas besoin de vous, vous êtes digne d'une grande pitié; je prierai Dieu pour vous; retirez-vous.* Son orthodoxe courage fut récompensé; car peu de tems après, un prêtre catholique parvint à

(a) J'ai abrégé de beaucoup cette relation; mais je la tiens dans son ensemble prête aux ordres de l'auteur. La persécution actuelle a produit tant de morts illustres & dignes des premiers tems de la foi, qu'il faut un martyrologe dans les formes pour en conserver la mémoire, & un Dom Ruinart pour en recueillir judicieusement les actes.

le voir & à lui porter les secours & les consolations que l'Eglise dans ces derniers momens envoie à ses enfans (a). Devant le tribunal révolutionnaire il eût pu se sauver par quelques paroles propres à déguiser sa personne & les vues qui l'avoient ramené en France, mais on ne pût jamais les lui arracher : de manière qu'un des prétendus juges, qui auroit voulu le délivrer, ne put s'empêcher de s'écrier en frappant la terre du pied : *Quel homme à qui on ne peut arracher une parole pour lui sauver la vie!* Il sortit de la prison pour aller au lieu de son sacrifice, dans le costume complet de son état, le bréviaire sous le bras, le crucifix à la main. Et l'on peut croire avec fondement que toutes les circonstances de sa mort ont fait sur les bons & les méchans une impression dont les événemens permettront peut-être un jour de recueillir les fruits. »

(a) C'est bien dommage que M. Collet & tant d'autres martyrs n'aient pas connu la doctrine de messieurs les casuistes modernes. Au lieu de dire : *Allez je n'ai pas besoin de vous* ; il auroit dit *je vous reconnais pour mon juge, pour le successeur légitime des Apôtres, qui a sur moi toute puissance ainsi que sur tous les enfans de l'Eglise catholique* (car tout cela est nécessaire, suivant la doctrine expresse du Concile de Trente, pour qu'une absolution ne soit pas *nullius momenti*). Quelle différence de langage entre celui des témoins de la foi, & celui de la tolérante & composante théologie du siècle!

Dern.

Journ.

p. 260.

Ci-dessus

p. 315.



Le violon est le mot de la dernière énigme.

M EURTRIERE	Je surprends
Ouvriere,	Par adresse
Aux palais	Une espece
De nos rois	De voleurs
Je ne gite :	Voyageurs.
Car bien vite	Ennemie
Ce seroit	De leur vie,
De moi fait.	L'œil au guet
Casse étroite	Au collet
Pour retraite	Je leur saute,
Me vaut mieux	Et leur ôte
Qu'autres lieux :	Vie & jour.
Là je file	A mon tour
Plus tranquille,	Suis-je vne ?
Et souvent	On me tue.

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	305
POLOGNE	{ Varsovie.	307
	{ Thorn.	309
ESPAGNE	(Madrid.	310
	{ Rome.	312
ITALIE	{ Turin.	315
	{ Livourne.	318
ANGLETERRE	(Londres.	321
	{ Mayence.	332
ALLEMAGNE	{ Ausbourg.	334
FRANCE	(Paris.	337
PAYS-BAS	(Bruxelles.	344
NOUVELLES DIVERSES.		349